

Crédit et démocratie chez Léon Walras (1860-1874)¹

*Bourdeau Vincent**

Introduction

1) Le crédit et la question sociale après 1848.

La notion de crédit en France fait l'objet d'une littérature abondante à partir des années 1840, avec une accélération des publications d'ouvrages sur le sujet après 1848. Comme le soulignait Charles Rist dans son *Histoire des doctrines relatives au crédit et à la monnaie*², la France est confrontée à une problématique spécifique. En effet, à la différence de l'Angleterre qui sert alors de modèle en matière d'organisation bancaire et de crédit, il ne s'agit pas, pour la France, de refreiner le crédit ou de le canaliser, mais avant tout de le faire exister. Si l'Angleterre connaît un bon réseau bancaire dès les années 1830, ainsi qu'un usage répandu du chèque (dont la valeur légale n'est reconnue en France qu'en 1865), la France, elle, accuse un certain retard, et voit encore son système d'intermédiations financières suspendu à la figure du notaire de province, dont les transactions se font en espèces. Le marché du crédit n'est donc pas organisé, contrairement à ce qui se passe outre-manche où Londres fait figure de pôle centralisateur, sur lequel les réseaux provinciaux peuvent se reposer, la Banque d'Angleterre étant considérée comme « *the bank of bankers, and in some respects a guardian of national interests* »³. Ce problème, financier en apparence, qui caractérise la France, fait surtout l'objet de critiques de la part des tenants d'une organisation industrielle du pays ; ce sont en effet les saints-simoniens qui, les premiers, soulignent l'importance du crédit pour l'amélioration de l'organisation sociale en général, et du travail en particulier. Cette insistance à mettre en relation les problèmes du crédit et ceux du travail, jusqu'à faire de chacun l'âme d'une classe sociale -capitalistes et travailleurs-, traduit l'immersion du discours économique dans un ensemble plus vaste de discours qui déborde l'économie politique dont les frontières ne sont pas encore véritablement tracées⁴, ces discours font écho avec ce qu'on appelle alors « la question sociale »⁵. La problématique du crédit qui le lie à l'organisation du travail est renforcée par l'épisode de 1848, où, dans l'enthousiasme révolutionnaire les partisans d'une république démocratique et sociale avaient cherché à dissoudre le crédit dans le travail, tout au moins est-ce ainsi que les économistes du *Journal des Economistes* lisent, par exemple, les théories de Proudhon sur le crédit « gratuit »⁶.

* *Laboratoire philosophiques des logiques de l'agir*, Université de France-Comté. Je remercie Jean-Pierre Potier pour ses remarques et relectures.

¹ Ce thème a fait l'objet d'une approche très générale chez Boson dans *La pensée sociale et coopérative de Léon Walras*, pp.123-125 sous le titre « économie politique et démocratie », Paris, Institut des Etudes Coopératives, 1963.

² Cf. Charles Rist, *Histoire des doctrines relatives au crédit et à la monnaie depuis John Law jusqu'à nos jours*, Paris, Sirey, 1951.

³ p.83, Marshall, *Money, credit and commerce*, London, Macmillan, 1923.

⁴ Cf. Lucette Levan-Lemesle, « La promotion de l'économie politique en France jusqu'à son introduction dans les Facultés, 1815-1881 », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, avril-juin 1980, T.XXVII.

⁵ Sur l'importance de ce thème, cf. entre autres : R. Castel *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Gallimard/ Folio-Essais, 1999 [Fayard, 1995], pp.39-45 ; et G. Proccaci *Gouverner la misère*, Paris, Le Seuil, 1993. Notamment la première partie « La découverte de la « question sociale » ».

⁶ Par exemple dès 1847, article de Molinari « Compte rendu de l'ouvrage de Proudhon : *Système des contradictions économiques* », *Journal des Economistes*, t.XVIII, p.383, novembre 1847.

Au lendemain de 1848, le crédit devient au contraire, par un mouvement de balancier politique, un enjeu de réconciliation du travail et du capital, une stratégie de réponse conciliatrice et non antagoniste, comme cela avait pu être le cas dans le traitement de la question sociale auparavant, notamment par la commission dite du Luxembourg⁷. Les associations de production laissent place, après l'échec relatif des ateliers nationaux, aux associations de crédit, dont la *Banque d'escompte* créée par Léon Walras et Léon Say, est un bon exemple.

2) *Crédit, mutation du capitalisme, et nouvelle réponse à la question sociale*

Cette entrée massive du crédit dans les débats sur l'organisation économique coïncide avec le travail législatif de la période 1854-1868 : pendant ces quinze années en effet, et bien plus que ce ne sera le cas au début de la troisième République, la législation économique est bouleversée. Historiquement la législation qui permet l'éclosion des institutions de crédit, jusque là soumises à un strict contrôle gouvernemental, a pris place pendant la deuxième décennie du Second Empire, qualifiée de libérale⁸. Dès 1854 (14 novembre 1854) le mouvement est lancé par l'Etat lui-même qui émet un emprunt dans le public, acte inédit jusqu'alors. Sous l'impulsion du traité de libre-échange signé avec l'Angleterre en 1860, il devient nécessaire de mettre « à niveau » les structures commerciales et financières du pays : la loi sur les SARL (23 mai 1863) ou encore celle du 26 juillet 1867 qui dispense les sociétés anonymes de l'autorisation gouvernementale vont mécaniquement augmenter le nombre des institutions de crédit. Toutefois cette lecture serait incomplète si on ne la couplait pas avec une seconde série d'événements touchant cette fois l'organisation du mouvement ouvrier et ses revendications nouvelles. Le crédit en fait partie, et l'organisation juridique des « sociétés » rejoint parfois, comme ce fut le cas pour la loi de 1867 en particulier, le souci de créer des structures économiques adaptées aux conditions sociales des classes laborieuses, au moins en intention : le mouvement coopératif retrouve ainsi une certaine ampleur dans les années 1860 après la parenthèse succédant à 1848. Cette seconde série, plus politique qu'économique, est rarement soulignée lorsqu'on lit les textes de Walras relatifs au crédit, or elle permet, à nos yeux, d'en saisir l'originalité.

L'émergence du crédit comme nécessité économique -dans la comparaison France-Angleterre- apparaît aussi comme une nouvelle possibilité de conceptualiser ce qu'on appelle alors la « question sociale ». Léon Walras tente de faire tenir ensemble les deux déterminants du problème, il participe d'une configuration originale dont le *Manifeste des 60*, que Proudhon commente dans son ouvrage *De la capacité politique des classes ouvrières*, est l'illustration la plus frappante, qui réclame une démocratie élargie⁹, prolongeant la question du suffrage universel de 1848.

L'enquête sur les sociétés coopératives de 1865, précisément lancée au moment où se prépare la loi sur les sociétés finalement adoptée en 1867, souligne ce phénomène. Rancière l'évoque dans la *Nuit des prolétaires* en rapportant les propos d'un artisan coopérateur devant les membres de la commission d'enquête : « *En 1848 les ouvriers ont mal compris leur affaire. Ils ont cru que le travail était tout et ils ont complètement oublié le capital. Nous sommes bien revenus de ces idées [...] Si nous avons pris un tel développement, c'est que nous avons compris*

⁷ F. Demier peut parler à juste titre d'« une science du consensus », à propos de l'économie politique dans les années 1860. Cf. « Avant-gardes économiques et diffusion de l'économie politique en France de 1815-1914 », *Oeconomia*, série PE, HPE, n°6, 1986.

⁸ Empire libéral lancé par le traité de libre échange Cobden-Chevalier, cf. A. Plessis, *De la fête impériale au mur des fédérés 1852-1871*, notamment, le chapitre 3 « Progrès et mutation économique », §2 « L'argent », pp.97-112, Paris, Seuil/ Points histoire, 1979.

⁹ P.-J. Proudhon, *De la capacité politique des classes ouvrières*, tome I et II, Paris, Editions du monde libertaire, 1977. Notamment chapitre 6 « Puissance de l'idée mutuelliste ; universalité d'applications. Comment le principe le plus élémentaire de la morale tend à devenir le fondement du droit économique et le pivot de nouvelles institutions. Premier exemple : des assurances », p.94 et sq.

que le capital était nécessaire à l'émancipation du travailleur »¹⁰. Le modèle est bien celui d'une conciliation du capital et du travail, et la forme même des sociétés coopératives introduit, puisque c'est par elle que Léon Walras se confronte au crédit, une orientation spécifique aux conceptualisations walrasiennes du crédit. Or qu'est-ce que cette conciliation ? Comment est-elle possible ? A travers quels concepts peut-elle se penser ? Telles sont les interrogations qui traversent les textes sociaux de la période. On ne peut faire une revue de détail de toutes les élaborations discursives qui relèvent de ce questionnement, tout au moins dans ce travail consacré plus exclusivement à Walras, aussi j'irais directement à une option qui a particulièrement compté dans la formulation de la « théorie » du crédit pour Walras, l'option démocratique ou républicaine.

3) *L'option démocratique : justice sociale vs. fraternité.*

La république de 1848, mettant l'accent sur la « fraternité », avait proposé une conciliation par la voie du sentiment, cette voie semble épuisée, même si elle n'est pas complètement tarie comme le montre la prise de distance de quelqu'un comme Le Play pendant cette période à l'égard de la Société d'Economie Politique, distance qui conduit à la création d'une société concurrente, la Société d'Economie Sociale, portée par un élan chrétien qui entend précisément renouer avec l'aspect fraternel. Penser la République, sous un nom qu'autorise l'empire, c'est penser la démocratie en la fondant sur des principes qui relèvent de la raison. La République, ou la démocratie, est pensée comme instrument de réalisation de la justice, justice sociale et non fraternelle. La disjonction, présente chez Léon Walras, et dont la correspondance Renouvier-Secrétan rendrait compte de façon plus complète, s'appuie sur une conception rationnelle de la justice¹¹. Une philosophie politique républicaine se constitue à partir des échecs de 1848, et plus que tout autre c'est l'ouvrage de Vacherot, *La démocratie*, qui incarne cette résurgence¹².

Plus que l'influence traditionnellement évoquée d'Auguste Walras sur Léon Walras, sur bien des points très réelle, c'est à cette source républicaine que l'on peut rattacher les conceptions walrasiennes du crédit. Pour deux raisons : 1) d'abord parce que la notion de crédit n'est pas thématiquement par Auguste Walras, ou alors très superficiellement, sur cette question Léon Walras est donc vierge des écrits paternels ; 2) ensuite, une deuxième raison, plus analytique, tient à ce que si la question de la justice sociale proprement dite, dont on ne retiendra ici que les acquis les plus massifs -théorie de la propriété, théorie de l'impôt intimement liées-, est formulée par Auguste Walras, il reste à démontrer comment elle peut être réalisée.

4) *Crédit personnel, crédit de long terme : ou démocratie et histoire.*

La réflexion sur le crédit chez Walras consiste finalement en une élaboration des conceptions courantes sur le crédit afin de les rendre compatibles à un idéal démocratique puisé chez Vacherot (partie I). On voudrait ainsi montrer que dans la période qui court de 1860 (premiers écrits économiques, sur le crédit en particulier) à 1874 (1ère édition des *Éléments d'économie politique pure*) :

- le crédit coopératif chez Walras permet de concevoir un accès équitable au crédit répondant à l'aporie du crédit personnel ; dans un premier temps, c'est donc l'élément coopératif qui donne au crédit son caractère démocratique (partie II) ; à travers ses premiers écrits économiques Walras donne un enracinement économique à la démocratie.

¹⁰ *Enquêtes sur les sociétés de coopérations*, Paris, 1866, cité p.351, chapitre 10 « La république du travail », 3ème partie, *La nuit des prolétaires, archive du rêve ouvrier*, Paris, Hachette, 1997 [1981].

¹¹ Je ne mène pas ici l'histoire de cette disjonction qui anime pourtant le débat sur les rapports entre l'économie politique et la morale si présent après 1848.

¹² Ce contexte qui imprègne Walras est post-romantique, et 1848 marque ainsi une césure entre l'âge romantique et un âge rationaliste qui ne se vaudra pas pour autant positiviste.

- la « théorie du crédit » des *Etudes d'économie politique appliquée*, prolonge et dépasse la réflexion des *Associations populaires coopératives*, en intégrant l'élément démocratique au concept de crédit proprement dit, par un travail conceptuel autour de la distinction de crédit de courte échéance et crédit de long terme (partie III) ;

- enfin, l'ensemble se trouve fondé dans les *Eléments d'économie politique pure* qui explicitent une philosophie de l'histoire démontrant la nécessité de la réalisation de l'idéal démocratique par le progrès économique (partie IV) ; ressaisir les deux moments précédents oblige Walras à insérer l'économie dans une philosophie de l'histoire républicaine, implicite, certes, mais qui rend raison de l'articulation du progrès économique et du progrès politique.

Dans tous les cas, ce qui peut permettre de comprendre l'unité des différents registres de l'économie politique parcourus par Walras, économie associationniste, appliquée et pure, c'est bien la question de la démocratie, autre mot en ces périodes de censures impériales pour la république. Une lecture politique des textes économiques de Walras permet donc de leur redonner une unité et une cohérence, qui, sans cela, demeurerait masquée.

I. L'idéal démocratique : lecture walrasienne de Vacherot.

1) Les sources : correspondance Walras, texte De la démocratie annoté.

L'ouvrage de Vacherot, *La démocratie*, s'il peut paraître aujourd'hui mineur, fut lors de sa parution un événement. La correspondance de Léon Walras est un bon exemple de la réception du livre : on discute son contenu, on s'attarde aussi sur les remouls qu'il suscite notamment au moment du procès après la saisie de l'ouvrage. Une lettre du 7 mai 1860 d'Amédée Sainte Beuve souligne le fait que Walras fait circuler l'ouvrage dans son entourage. En 1861 encore, Gustave Mauguin, évoquant les soirées du mercredi au cours desquelles un petit groupe d'amis comprenant Léon Walras se réunit pour discuter, cite à son tour l'ouvrage de Vacherot sur la démocratie¹³. La correspondance d'Auguste à Léon Walras est encore plus explicite : elle révèle le projet (et son échec suite au procès subi par Vacherot) de Léon Walras de rédiger un compte rendu de l'ouvrage. Dans une lettre de novembre 1859 on comprend que c'est bien plus, pour une fois, Léon Walras qu'Auguste, qui invite son père à lire un auteur, à se pencher sur une question, Auguste Walras écrit en effet à son fils : « ...je vais me mettre en mesure de t'aider, si je le puis, dans ton travail sur la démocratie de M. Vacherot. »¹⁴

La correspondance, déjà un bon indice de l'intérêt de Walras pour *La Démocratie*, doit être complétée par les notes en marges de l'exemplaire personnel de Léon Walras. Mais avant d'en indiquer la teneur, il faut rapidement présenter l'articulation du crédit et de la démocratie telle qu'elle apparaît dans l'ouvrage.

2) Justice sociale et économie politique chez Vacherot.

Vacherot permet d'éclairer un aspect de la philosophie politique en France au lendemain de 1848 : avec Barni, et Renouvier¹⁵, il est certainement l'un de ceux qui tentent le plus

¹³ Ces deux lettres sont conservées au Fonds Walras de Lyon : côte : FAIIB 01 *Correspondance famille et amis 1860-1870*.

¹⁴ Cette lettre est conservée au Fonds Walras de Lyon : côte : FAII 131 *Lettres d'Auguste à Léon, copies manuscrites d'Aline. 1847-1866*.

¹⁵ Barni (1818-1878) s'inscrit bien dans ce courant par sa lecture d'un Kant républicain et démocrate. Exilé en Suisse après 1852, son parcours est représentatif d'un attachement à l'idéal républicain. Renouvier (1815-1903) écrit en 1848 un *Manuel du républicain et du citoyen* qui est la philosophie populaire de la république, après 1851 il développe une lecture critique de Kant. Sur ce « courant », voir : P. Decormeille, « La philosophie politique républicaine sous le Second Empire », in *Les républicains sous le Second Empire*, sous la direction de Léo Hamon, « Les entretiens d'Auxerre », Edition de la MSH de Paris, 1994.

explicitement de confronter l'héritage de la révolution française qui a élevé au rang de principe la liberté, et la « question sociale » posée par la révolution de 1848, où émerge le problème de l'égalité morale et matérielle des individus. Tenir ensemble ces deux pôles, sans recourir à la médiation du sentiment que pourrait être la « fraternité », revient à élaborer une théorie de la justice sociale¹⁶. Ce souci de distinguer charité et justice caractérise les années 1830-1870, jusqu'à la création d'un droit social et non plus seulement individuel : l'Etat est ainsi théoriquement valorisé, il devient, comme l'écrit Vacherot, « l'organe de la justice sociale »¹⁷. Vacherot s'appuie sur ces distinctions pour caractériser deux écoles philosophiques, l'« école libérale proprement dite », celle du *laissez faire* et du *laissez passer*, et l'« école démocratique libérale », à laquelle il dit appartenir¹⁸.

L'école démocratique entend articuler, et du coup distinguer, les fins relevant d'une théorie de la justice sociale, des moyens pratiques qui sont du domaine de l'économie politique. Cette articulation est clairement énoncée, en référence critique à la révolution française de 1789 qui, selon Vacherot, n'a pas su penser la conjonction des deux domaines : le premier est celui de la « politique pure », le second celui de l'économie. Vacherot écrit, dans un passage que Léon Walras souligne dans son exemplaire, « celle-ci [*la politique pure*] le plus souvent ne peut que montrer le but ; c'est à l'économie politique à trouver les moyens. La Révolution, fort peu économiste de son métier, n'a pu rien prévoir de toutes ces choses »¹⁹. Cette articulation intervient précisément dans le chapitre VIII de l'ouvrage, intitulé « Conditions économiques de la démocratie », l'un de ceux que Walras a lu le plus attentivement comme l'indique le nombre de passages soulignés ou marqués d'une croix dans la marge.

Ce chapitre, assez long, permet de comprendre ce que recouvre le concept de démocratie pour Vacherot. Le premier chapitre indiquait la méthode qui autorisait à construire « un type idéal de perfection, une société, un Etat, un gouvernement modèle, à la mesure desquels toute société, tout Etat, tout gouvernement doit être jugé et apprécié »²⁰. Ce modèle c'est la démocratie, fondée sur le principe de la liberté, mais une liberté dont on n'a rien dit tant qu'on en a pas élaboré les conditions d'apparition sur la scène sociale. Ainsi les différents chapitres égrènent ce que Vacherot appelle les « conditions » de la démocratie, et le plus long d'entre eux, le chapitre VIII, insiste sur les « conditions économiques de la démocratie ». La démocratie est donc l'organisation sociale qui permet l'usage de la liberté, c'est-à-dire la manifestation de l'autonomie de la personne. Vacherot oppose alors le cas du « travail libre »²¹ et « l'organisation actuelle du travail » : « Une armée d'ouvriers, conduite par un état major de directeurs, pourvue d'instruments et payée par une société d'actionnaires, voilà l'idéal de l'organisation actuelle du

¹⁶ A propos de Renouvier, M-C Blais, dans son ouvrage intitulé *Au principe de la République, le cas Renouvier*, note que sous le Second Empire, Renouvier se donne pour tâche de concilier individualisme et socialisme, s'écartant du radicalisme qui a perdu la IIe république à ses yeux Cf. notamment le chapitre 2 : « un siècle de socialismes vu par un socialiste libéral » : « l'idée républicaine comporte deux composantes, une composante individualiste et une composante sociale » (p.71) et cette autre indication : « Renouvier fera des réformes de l'impôt et du crédit des éléments essentiels du programme républicain » (p.171, chapitre 3, 2e partie), enfin : « Son « itinéraire intellectuel » dont on peut dire qu'il est dominé par la préoccupation sociale, débouche sur un effort philosophique et pratique pour articuler les trois données même de la pensée politique du XIXe siècle : liberté de l'individu, « question sociale » et République démocratique » (pp.296-297). Cette configuration intellectuelle se retrouve chez Vacherot, et, pour une part, chez Walras.

¹⁷ p.XXI, *La démocratie*, préface, Paris, Chamerot, 1860 [1859].

¹⁸ « Si l'école du *laissez faire* et du *laissez passer* aboutit à la consécration de tous les privilèges et de toutes les servitudes économiques, n'est-elle pas convaincue d'être aussi contraire à la liberté qu'à la justice ? », pp.12-13, Chapitre 1 « Définition de la démocratie », *La démocratie*, ouvrage cité.

¹⁹ p.212, *ibid.*, ouvrage cité.

²⁰ p.2, *La démocratie*, ouvrage cité.

²¹ On notera le détournement de sens de l'expression « travail libre », qui désigne traditionnellement le système du salariat précisément, par opposition aux corporations.

travail »²². Contre cette organisation autoritaire, voire militaire, qui nie la liberté, l'association apparaît comme une solution que seule l'organisation du crédit peut rendre viable²³.

L'insistance sur le rôle que pourrait jouer le crédit reflète l'influence du contexte économique sur le texte de Vacherot, et si, comme l'indique la correspondance Auguste et Léon Walras, certaines propositions paraissent faibles à Auguste Walras, la séparation des tâches intellectuelles que propose Vacherot est très similaire à celle que reprend Léon Walras sous les termes d'économie appliquée et économie sociale. Si la « politique pure », ou la philosophie de la démocratie, peut indiquer les objectifs -indépendance ou liberté des travailleurs qui s'expriment dans une théorie de l'autonomie héritée de la philosophie morale kantienne, et par conséquent dans une valorisation de l'association au détriment du salariat- reste que l'économie politique doit mettre à jour les modalités permettant d'atteindre ces objectifs. Trouver le « remède », une fois le diagnostic déduit des principes de la démocratie, telle est la fonction de l'économie politique. Vacherot ne fait que suggérer la solution : « *Ce remède, écrit-il, ne peut être que dans l'organisation du crédit* »²⁴. S'appuyant sur les exemples de crédit populaire en Allemagne, ou encore sur les théories du crédit mutuel de Proudhon, Vacherot ne mentionne que rapidement les différents instruments qui pourraient permettre cette organisation, privilégiant de « grands organismes bancaires », en aucun cas il ne fournit une théorie du crédit.

Aussi lorsqu'Auguste Walras écrit à son fils : « *Je pense déjà comme toi, qu'il y aura quelque chose à dire sur les conditions économiques de la Démocratie. Ce sera là, si je ne me trompe, le côté faible de l'ouvrage* »²⁵, il ne fait finalement que prendre acte de la répartition des rôles que Vacherot propose, et l'on peut penser que l'intérêt de Léon Walras pour les questions de l'association et du crédit dans les années 1860, au-delà d'un contexte immédiat qui le pousse dans cette direction et que nous allons évoquer, trouve un élan dans sa lecture de la Démocratie de Vacherot. La question du crédit doit être traitée en économiste et ce pour éviter l'erreur de la révolution française « si peu économiste de son état » comme l'écrivait Vacherot. Elle vise en dernier recours à « sauver » l'idéal de justice.

En effet, la question du crédit touche en définitive à un problème de « politique pure », pour reprendre l'expression de Vacherot, auquel Walras n'est pas insensible : celui de l'autonomie du sujet, et de la construction d'un citoyen démocratique. Ainsi ce qu'il écrit à propos du débat sur la décentralisation Sudhir Hazareesingh dans son ouvrage *From subject to citizen*, pourrait être reproduit à propos du crédit : « *...Le débat sur la décentralisation allait au cœur de nombres de problèmes critiques à propos de la nature de la vie publique en France : (...) par dessus tout, la définition des principes de la bonne citoyenneté* »²⁶. L'économie appliquée de Walras, dans son versant coopérativiste (1865-1868) autant que dans la « théorie du crédit » (1872-1873), plus générale et plus tardive, porte implicitement la marque d'un projet politique démocratique.

²² p.178 et p.179, *La démocratie*, ouvrage cité.

²³ « Au lieu de supprimer ou de réduire légalement l'intérêt, il serait mieux de rendre, par des institutions économiques, le capital inutile, ou du moins plus accommodant pour le travail », p.197, *La démocratie*, ouvrage cité. Passage marqué d'une croix par Walras. Les croix marquent un intérêt pour le sujet dans les annotations de Walras, pas forcément un accord. En revanche, habituellement, un désaccord est toujours exprimé, par une exclamation, ou un commentaire.

²⁴ p.197, *La démocratie*, ouvrage cité.

²⁵ Lettre du 21 novembre 1859, Fonds Walras de Lyon, FA II 131.

²⁶ pp.306-307, conclusion : « The second empire and the emergence of republican citizenship », in *From subject to citizen, the second empire and the emergence of modern french democracy*, Princeton University Press, 1998 [ma traduction].

II. Le crédit coopératif selon Léon Walras

1) *L'avènement du crédit.*

Dès le discours de Bordeaux en 1852, Louis Napoléon Bonaparte reprend à son compte la thématique du crédit nécessaire à l'expansion de l'économie. Son discours se concentre sur les problèmes agricoles, et met en lumière le possible développement de l'agriculture par le biais d'une meilleure circulation du crédit. Le thème n'est pas nouveau, mais il est pour la première fois placé en tête des préoccupations politiques. Les saint-simoniens l'ont déjà développé concernant l'industrie, dans une rhétorique à cheval sur le développement industriel et la solution de la question sociale.

C'est donc sous le Second Empire que l'image balzacienne du notaire de province par qui circule prêts et emprunts commence à se tarir. L'heure est à la dépense, aux grands travaux, et c'est du côté de Zola et de *La Curée* ou de *l'Argent* qu'on saisirait mieux l'ambiance financière de l'époque.

D'un point de vue théorique, quatre courants de pensée élaborent une « théorie » du crédit, et la plupart du temps ces théories s'accompagnent d'une pratique :

1) le courant saint-simonien inscrit sa théorie du crédit dans une philosophie du progrès et une théorie de l'égalité des chances (Les frères Pereire, fondateurs du Crédit Lyonnais en 1863, Infantin et son *Economie politique et Politique* en sont les représentants les plus significatifs) ;

2) le courant proudhonien (Proudhon lui-même et le « crédit gratuit », mais aussi Beluze, fondateur de la *Société de crédit au travail*) inscrit la théorie du crédit dans une conception de l'antagonisme des classes sociales ;

3) le courant proche du *Journal des économistes* (Wolowski, Faucher notamment, qui fondent ensemble le *Crédit Foncier* en 1852, ou encore Courcelle-Seneuil²⁷, et plus anciennement Coquelin) met l'accent sur l'effort individuel, le travail et le mérite ;

4) enfin les économistes chrétiens comme les appelle Walras, soulignent l'aspect moralisateur et éducateur du crédit. Charles Gide et Charles Rist signalent, dans leur *Histoire des doctrines économiques*, que « l'école catholique est très favorable à l'association coopérative de crédit, parce que celle-ci rend service surtout aux classes moyennes, petits commerçants, et petits artisans »²⁸, les caisses rurales de crédit se rattachent à ce dernier courant, quoique plus individualistes. Le protestantisme social pourrait être associé à ce courant, ce serait en France exemplairement l'ouvrage de Batbie et Horn, intitulé *Le crédit populaire*, qui s'inspire largement du modèle allemand (Raiffesen, Schulze-Delitsch), mais qui peut par certains aspects être rattaché au 3). *Le crédit populaire* est une référence essentielle pour Walras.

Ce -trop- rapide panorama devait être dressé pour le voir réapparaître dans les propositions de Walras de manière plus précise. Globalement on peut dire que la réflexion de Walras va suivre deux axes, le premier travaillant l'articulation crédit personnel/ crédit réel, c'est la réflexion sur le crédit coopératif, le second s'intéressant à la distinction crédit de courte échéance et crédit de long terme, ce sera, on le verra, l'objet de la « théorie du crédit ».

²⁷ Un exemple, l'article de Courcelle Seneuil, paru en février 1868, intitulé « De quelques projets de réforme commerciale et d'organisation du crédit », qui est avant tout une critique des projets « socialistes », pp.199-226, *Journal des économistes*, 3e série, T.IX, Janvier-Mars 1868.

²⁸ Note (3), p.592, in *Histoire des doctrines économiques depuis les physiocrates jusqu'à nos jours*, Paris, Sirey, 1944 [1909].

2) *L'association de crédit : conciliation de la démocratie et de l'économie*²⁹

Dans les années 1865-1870 deux thèmes se retrouvent dans les écrits de Léon Walras : le premier est celui de la coopération, et plus spécifiquement du crédit coopératif ; le second est la tentative d'une synthèse scientifique du socialisme et du libéralisme, dont on voudrait montrer qu'elle a partie liée avec la philosophie républicaine évoquée précédemment, comme l'indique la formule utilisée par Léon Walras lors de sa première leçon sur le « *Principe économique des associations populaires ou sociétés de coopération* » faite le 22 janvier 1865 : « ...ce qui selon moi, écrit-il, est une entreprise ardue et vraiment digne d'éloge, c'est de prétendre être et demeurer toujours démocrate radical en même temps qu'économiste orthodoxe ; c'est de prendre et tenir vis-à-vis de soi-même l'engagement de ne jamais sacrifier l'économie politique à la démocratie, non plus que la démocratie à l'économie politique ; »³⁰. Le projet démocratique, s'agissant des leçons sur les associations, est indéniable, il est même, pour Léon Walras, intimement lié au projet d'une économie politique rigoureuse. La fin de la leçon qui souligne l'inscription de l'économie politique dans une série révolutionnaire est à cet égard caractéristique du pôle « philosophie républicaine », bien plus que de celui « économie politique libérale ». Le XIX^{ème} siècle est pour Walras le siècle de l'achèvement de révolutions successives : la révolution civile de 1789 (révolution du droit) s'achève en 1830, la révolution politique de 1793 s'achève par le suffrage universel de 1848, tandis que la révolution économique qui ne commence véritablement qu'en 1848 reste encore à accomplir. Et si Walras n'accorde finalement qu'un rôle limité à l'association c'est, loin d'un réflexe bourgeois craintif³¹, parce que, par principe, elle ne peut pas être érigée en modèle de justice sociale dans la mesure où elle a plus à voir avec l'organisation de la production qu'avec une nouvelle répartition de la richesse : ainsi, loin de s'affilier aveuglément au système préconisé par Schulze-Delitzsch dont il a connaissance par la lecture de l'ouvrage de Batbie et Horn, le *crédit populaire*, il en cerne les limites : « lui ou ses amis ont commis l'erreur de chercher dans le mouvement coopératif la solution intégrale de la question sociale, oubliant ainsi qu'à côté de la question de la production de la richesse sociale, il y a aussi celle de la distribution de cette richesse entre les hommes en société »³². Walras n'atténue pas tant la portée de l'association qu'il ne critique la volonté de voir la question sociale se résorber entièrement en elle. Il ne faudrait pas que la

²⁹ Il ne s'agit pas de résumer la théorie walrasienne des « associations populaires coopératives », mais de situer le discours de Walras dans l'espace des discours et de montrer en quoi il se distingue des « économistes », avec qui pourtant, à une autre échelle, il paraît possible de le ranger. On peut alors nuancer les conclusions de l'article de Cl.Hébert, selon qui « s'il est certain qu'il <Walras> se considérait comme socialiste libéral, ce n'est nullement au titre de ses travaux sur la coopération mais à ceux relatifs à l'impôt et à la propriété qui constituent toute la réforme sociale », p.263, in « Léon Walras et les associations populaires coopératives », *Revue d'économie politique*, 98^{ème} année, n°2, 1988, pp.252-272. Sur le même thème, une conclusion différente, M. Herland « Léon Walras ou l'apothéose de l'« économie politique et sociale » » : « une pensée profondément libérale », non seulement s'agissant de l'association, mais du programme socialiste de LW qui pour l'auteur regroupe cette fois associations et nationalisation des terres, programme qui, au fond ne vise qu'à instaurer l'idéal du marché, p.480, in *Les traditions économiques en France 1848-1939*, Paris, Cnrs, 2000. Cette dernière approche utilise une définition large du libéralisme à propos des textes de Léon Walras. Nous nous rapprochons donc des conclusions de Kunio Nakakubo dans son article « Walras as co-operator », pp.485-502, in *Les traditions économiques françaises*, Paris, CNRS éditions, 2000. Ce dernier distingue la position de L. Walras de celle de L. Say, et montre un Walras attaché à l'idéal démocratique dont est porteuse la thématique de l'association.

³⁰ p.17, *Les Associations populaires coopératives*, Vol VI. des *Œuvres Economiques Complètes*, Economica, Paris, 1990.

³¹ C'est la thèse récurrente depuis l'*Histoire de la coopération* de Gaumont, en une version un peu caricaturale : « Mais ces sociétés n'ont pas toutes le même esprit. Celles qui sont directement inspirées par les économistes, Batbie, Horn, à Paris, Flotard, à Lyon, Léon Say, Léon Walras, d'autres encore, sont influencées par le mouvement allemand Schulze-Delitzsch, et visent à procurer des épargnes à la classe ouvrière, en la mettant à même d'acheter au comptant dans leurs rayons. Elles proposent, en outre et bien plus encore, de fournir du crédit à la classe moyenne. Elles ont un esprit conservateur très marqué. », p.28, ouvrage cité ; et jusqu'à J. Gaillard, de manière plus nuancée, dans son article « Les associations de production et la pensée politique en France (1848-1870) », art. cité.

³² p.29, *Les Associations populaires coopératives*, ouvrage cité.

théorie de l'association qui en appelle à l'effort et à la responsabilité individuels, occulte l'effort social, et la responsabilité sociale. Il revient en effet à la société de résoudre la question de la propriété et de l'impôt. Dans la conception de Walras la réforme sociale peut même servir de levier à l'organisation industrielle : une réforme de l'impôt dégageant l'épargne ouvrière nécessaire au crédit coopératif.

Walras recherche donc une solution de conciliation, aussi bien pratique, dans la mesure où ce qu'il vise c'est une conciliation du capital et du travail, que théorique, dans la définition d'un *socialisme scientifique* qui réunirait la rigueur de l'économie politique et les idéaux de la démocratie radicale³³. Léon Walras est constamment tiraillé entre une critique de l'économie politique libérale et une critique du socialisme *autoritaire* (par cela il faut entendre liberticide) dont son premier ouvrage rendait largement compte³⁴.

3) *Crédit personnel, crédit réel : tentative de synthèse.*

Ce tiraillement se traduit sur le plan de l'analyse économique par une synthèse du crédit réel et du crédit personnel. En effet le crédit est analysé sous ses deux formes traditionnelles par Walras, comme crédit réel et comme crédit personnel : le crédit réel oblige le débiteur à gager un bien, hypothéquer ou nantir. Le crédit personnel est la marque d'une confiance dans la réussite économique de l'entreprise, cette dernière version est la plupart du temps critiquée comme illusoire. Walras repère le premier, dans une version dure, chez les économistes du *Journal des économistes*, et le second dans la théorie du « crédit gratuit » de Proudhon.

Aussi l'analyse du crédit chez Walras veut-elle à la fois élargir l'acceptation restreinte du crédit comme crédit réel propre à l'économie politique libérale, sans tomber dans une conception antiéconomique du crédit personnel. Entre la confiance qui n'en est plus et celle qui devient aveugle, il y a la place, pense Walras, pour reconstruire une théorie du crédit personnel qui prenne en compte les exigences de l'économie politique, sans toutefois, comme le préconisaient Batbie et Horn, retomber dans une logique de réforme morale de l'individu. Cette approche très spécifique fait l'originalité de Walras, dont on ne voit pas d'équivalent à cette époque.

La conciliation voulue par Walras interdit le recours à une définition restreinte du crédit (celle du *Dictionnaire de l'économie politique* de 1852 par exemple) comme à une définition élargie (antiéconomique) (celle du crédit gratuit repérée par Walras chez Proudhon et ses partisans) : une réflexion sur le crédit ne peut ni faire l'impasse d'une réflexion sur les garanties du crédit personnel sous peine de limiter la question de la confiance à celle du crédit réel ; ni transformer le crédit personnel en un crédit gratuit, autrement dit en une confiance aveugle. Walras part donc de la distinction du crédit réel et personnel, en prenant en compte les exigences *légitimes* du capitaliste : ces exigences, deux conditions en fait, du crédit doivent être assumées par la réflexion sur le crédit coopératif : il s'agit de :

- payer le prix de location du capital ou intérêt de l'argent
- rentrer dans le capital ou récupérer l'argent³⁵

³³ On le voit à travers la série de lettres sur la définition du socialisme qui paraissent dans le journal *Le travail*, en 1867, où s'affrontent, Jean Macé, Léon Say et Léon Walras entre autres : Walras note : « Nous voici trois personnes sur cinq <il parle de deux autres correspondants> entre lesquelles la controverse peut être considérée comme épuisée, et qui sont prêtes à se réunir sous le drapeau commun du *socialisme scientifique* (...) », p.267, *Le travail (1866-1867)*, in *Les associations populaires coopératives*, ouvrage cité.

³⁴ *L'économie politique et la justice, critique du système de Proudhon, introduction à la question sociale*, Paris, Guillaumin, 1860.

³⁵ p.38, « Première leçon... », *Les associations populaires coopératives*, ouvrage cité.

Or dans le cas du crédit personnel la deuxième condition n'est pas assurée. En effet, dans le cas du crédit personnel l'emprunteur « *n'a que son honnêteté, son habileté et ses chances de succès à faire valoir en garantie du remboursement de l'argent qu'on lui prête ; il n'offre de la sorte que des garanties dites personnelles* »³⁶.

C'est précisément parce qu'une des conditions (ou exigences) du crédit n'est pas remplie dans le cas du crédit personnel que le taux d'intérêt est plus élevé. Le mécanisme économique est rigoureux, il n'y a pas pour Walras, injustice. Le taux d'intérêt est une échelle de confiance dans la théorie walrasienne du crédit, telle qu'elle apparaît avant 1870. On peut déplorer que le taux d'intérêt soit trop élevé pour ceux qui n'ont pas de capital à hypothéquer, nantir ou utiliser comme garantie, mais on ne peut simplement, du fait qu'il est trop élevé, dire qu'il est injustifié, sinon injuste. D'où la critique de la position des adeptes du crédit gratuit, se revendiquant de Proudhon : « *Faute d'avoir su analyser le phénomène du crédit, des esprits superficiels et irréfléchis ne se sont expliqués ni justifiés cette élévation du taux de l'intérêt en cas de crédit personnel. N'y voyant qu'une exigence cruelle et déraisonnable du capital envers le travail, ils se sont élevés contre elle avec force, et jusqu'au point de proscrire tout paiement d'intérêt par le travail au capital. D'où les déclamations contre la tyrannie du capital et en faveur de la gratuité du crédit* », alors même que si l'on s'appuie sur un raisonnement économique, on comprend que l'élévation du taux d'intérêt « *représente un prime d'assurance contre les chances de perte du capital (...) il est relatif au cas de garanties morales et non matérielles offertes par le travail au capital* »³⁷.

C'est ainsi une refonte de l'acception du crédit personnel qui ne sacrifie rien aux conditions du crédit qu'il convient d'établir. Walras tente de la présenter dans ses *Leçons*. Il veut penser les conditions manquantes au crédit personnel, la garantie offerte au capital, afin de réduire les taux d'intérêt : en fin de compte il s'agit de ramener le crédit personnel aux conditions du crédit réel, par l'institutionnalisation de garanties³⁸. Les associations de crédit sont en effet la réalisation de la confiance (passage du crédit personnel au crédit réel), une matérialisation des gages donnés par le travail. Aussi Walras est d'accord pour dire avec les socialistes que le taux d'intérêt est trop élevé, mais il refuse de dire que ce n'est pas normal. La meilleure manière de dépasser un obstacle n'est pas de le supprimer mais de le contourner : « *La société intervient donc entre le capital et le travail pour assumer sur elle tous les risques du crédit* »³⁹. On chercherait en vain des références à la moralité des ouvriers, aux effets moraux de l'association de crédit sur les ouvriers, dans le texte de Walras. En revanche l'égal accès à l'épargne et au crédit fait partie des exigences d'une économie qui prétend « *être et demeurer toujours démocrate radicale* » pour reprendre les termes déjà cités de Walras.

Le crédit pour être accessible aux travailleurs doit donc, selon Walras être institutionnalisé dans une structure spécifique : l'association de crédit, qui permet non seulement de susciter une épargne populaire, telle que l'entendait le système allemand de Schulze-Delitzsch, mais aussi d'intervenir en tant qu'institution financière sur les marchés financiers, et comme l'écrit Walras, de « *disputer les capitaux aux Etats, aux communes, aux grandes compagnies qui actuellement les accaparent* »⁴⁰. Par ces propositions Walras répond bien à la question laissée en suspend en 1848, et reflète le nouveau visage d'une pensée démocratique dépassant l'antinomie du capital et du travail : « *...il n'y a plus, en présence l'un de l'autre, écrit-il, un capitaliste demandant des garanties réelles et un travailleur n'offrant que des garanties personnelles, un prêteur qui*

³⁶ p.39, *ibid.*

³⁷ pp.39-40, « Première leçon », *Les associations populaires coopératives*, ouvrage cité.

³⁸ Il est intéressant de noter que l'objectif, *in fine*, est la baisse du taux d'intérêt, comme chez Proudhon

³⁹ p.40, *ibid.*

⁴⁰ p.42, *ibid.*

impose et un emprunteur qui subit l'élévation du taux de l'intérêt »⁴¹. Il y a des acteurs économiques aux conditions d'intervention équivalentes sur le marché du crédit.

Cette conciliation a une vertu de démocratisation des activités économiques que Léon Walras est, parmi les économistes libéraux, le seul à vraiment souligner. Walras permute le regard des individus (ouvriers, capitalistes) vers des associations économiques, en sens inverse de l'observation économiste habituelle. Pour les économistes proches du *Journal des économistes* en effet, qu'ils soient favorables ou non à l'idée coopérative, l'individu est la pierre de touche du raisonnement : la coopération est impossible parce que la capacité économique manque au peuple, ou bien, au contraire elle est souhaitable, modestement, parce qu'elle entraîne une reconfiguration morale de l'individu. Chez Walras, au contraire, ce qui le rattache à la philosophie politique d'un Vacherot décrite précédemment, l'association se substitue aux caractéristiques individuelles, tout en rendant possible la naissance d'un individu démocratique véritable. Elle renvoie au fonctionnement de la société en général et prend place dans un processus de démocratisation de cette dernière.

Si bien que si la définition walrasienne du crédit coopératif peut paraître, dans son versant « crédit », une critique des théories de Proudhon, dans son versant « coopératif », elle met en avant les limites de l'approche économique libérale, qui en appelle à la moralité-moralisation des individus. Dans la *troisième leçon* de la *Théorie générale de la société*, contemporaine des écrits de Walras sur la coopération, on trouve une critique sans appel de cette position : « *Réformons donc la société, écrit-il, et laissons l'individu se réformer lui-même ; ou, du moins, si nous nous réformons les uns les autres, que ce soit en dehors de toute théorie et de toute pratique sociales officielles ou publiques. Faire, au nom de la société, la morale à qui manque des conditions sociales de moralité, ou faire, au nom de la société, l'aumône, à qui manque des conditions sociales de bien-être c'est, au fond, tout à fait la même chose ; le droit à la vertu ne vaut pas mieux que le droit au travail, et cette espèce de communisme moral n'est aucunement préférable au communisme économique* »⁴². Ici Walras renvoie dos à dos le socialisme autoritaire de 1848 et l'économie « chrétienne » des années 1860.

Aussi la thèse soutenue par Hébert, qui veut que la théorie de la coopération chez Walras ne relève pas de son socialisme ne tient que si l'on considère le terme dans l'acception stricte qu'en donne parfois Walras, mais cette thèse ne rend pas compte, du coup, de l'appartenance du thème de la coopération dans le système walrasien à ce qui le caractérise véritablement, à savoir son socialisme libéral : « *Pour moi libéral autant que socialiste (...)* »⁴³ écrit-il. La coopération est un thème, sinon du socialisme, du moins du socialisme libéral. Que cela apparaisse à travers le crédit, instrument d'expansion de l'économie de marché, ne doit pas surprendre. Le socialisme de Walras pouvant apparaître alors comme une radicalisation du libéralisme. Tout comme la philosophie de la démocratie de Vacherot⁴⁴.

En définitive, le discours de Léon Walras se distingue aussi des discours économiques libéraux par la place qu'il accorde au projet démocratique dont sont porteuses les associations coopératives. Une dernière citation peut venir illustrer cette position : « *...dans mon opinion, écrit-il, tous les membres d'une société de coopération, comme ceux d'une société démocratique, doivent être considérés comme rigoureusement égaux en droit dans la société, et <que> chacun*

⁴¹ p.40, ibid.

⁴² p.93, Walras s'en prend aussi bien aux « économistes chrétiens », p.83, qu'aux utopistes sentimentaux, *Etudes d'économie sociale (théorie de la répartition de la richesse sociale)*, *Etudes d'économie sociale (théorie de la répartition de la richesse sociale)*, éd. 1896, reprints, edizioni bizzarri 1969.

⁴³ p.17, ibid.

⁴⁴ A la fin du chapitre 1, Vacherot définit positivement le socialisme comme radicalisation du programme libéral : « Le socialisme bien entendu n'a pas d'autre but, une autre formule que le libéralisme », p.14, *La démocratie*, Paris, Chamerot, 1860.

d'eux, quel que soit le chiffre de sa quote-part dans le fonds social, doit avoir une voix, et n'en avoir qu'une seule dans les assemblées générales »⁴⁵. Alors que l'article « coopération » du nouveau dictionnaire d'économie politique n'accorde de valeur à la coopération que dans la mesure où l'individu pouvait y mettre en application le principe du *self-help*, Walras y voit plus particulièrement s'y mettre en lumière le motif de la *self-administration* : « *L'administration par conseil renouvelable en assemblée générale satisfait à ce double principe qui veut que, dans toute société, les intérêts soient dirigés par les intéressés, et que cette direction s'opère par délégation. Ce mécanisme, qu'on pourrait décorer du nom de self-administration, est aussi approprié à des sociétés commerciales, industrielles, ou financières dont tous les membres sont des associés anonymes, que le mécanisme du self-government l'est à des sociétés politiques dont tous les membres sont des associés citoyens égaux et libres.* »⁴⁶.

L'extension du principe démocratique à la sphère économique, telle qu'elle apparaît clairement dans le texte de Walras, permet de comprendre l'inscription de cet économiste *singulier*⁴⁷ dans le champ des discours socio-économiques du Second Empire qui portent sur le crédit. L'insistance sur ce contexte « politique », que l'on accentue ici précisément parce qu'il a souvent été négligé, n'enlève rien évidemment à la pertinence d'un contexte discursif plus proprement économique⁴⁸, ainsi que l'a très bien montré Roberto Baranzini dans son article sur l'épargne, le crédit et les crises⁴⁹. On peut se demander toutefois si cette insistance est toujours justifiée s'agissant de la « théorie du crédit » des *Etudes d'Economie Politique Appliquée*. N'est-ce pas en effet, dans l'analyse du crédit coopératif le versant « coopératif » qui justifierait seul un rapprochement de ces analyses à l'idéal démocratique ? C'est ce qu'il nous faut voir à présent.

III. La « théorie du crédit » (1872-1873) : crédit à long terme et démocratie dans les *Eléments d'économie politique appliquée*.

1) *Arguments pour un crédit « démocratique » antérieurs à la « théorie du crédit » des Etudes d'économie politique appliquée.*

Les éditeurs des *OEC d'Auguste et Léon Walras* signalent que la théorie du crédit qui figure dans les *Etudes d'économie politique appliquée* a été rédigée par Léon Walras en 1872-1873. Mais, comme on l'a vu, la réflexion de Walras sur le sujet est antérieure à cette date. Les écrits sur les associations permettaient de donner un contenu démocratique au crédit, on peut se demander comment les textes qui traitent du crédit pour lui-même reprennent cette exigence. Pour que la genèse de la « théorie du crédit » des *EEPA* soit complète, il faut d'abord regarder les textes sur le crédit qui précèdent l'expérience associationniste.

⁴⁵ p.76, « Deuxième leçon, 5 février 1865 ; De l'organisation et de la constitution légale des associations populaires », *Les associations populaires coopératives*, ouvrage cité.

⁴⁶ p.73, *ibid.*

⁴⁷ Je reprends volontairement cet adjectif qui qualifie le socialisme de Léon Walras chez P. Dockès dans *La société n'est pas un pique-nique*, Paris, Economica, 1996. S'il y a un socialisme singulier, il y aussi une économie singulière. Au fond Walras n'est singulier que si on ne le replace que dans l'un des contextes où il se situe. Singulier chez les socialistes, parce qu'économiste, il est tout autant singulier chez les économistes parce que socialiste. Mais cette double appartenance, qui se reflète dans son projet « synthétique », explique la « singularité », et du coup l'atténue.

⁴⁸ Ce dernier doit cependant être précisé avec précaution car il n'existe pas de champ de l'économie politique constitué (et surtout autonome) dans les années 1860, ce que les travaux de Lucette Levan-Lemesle sur l'institutionnalisation de l'économie politique éclairent parfaitement.

⁴⁹ « Léon Walras : l'épargne, le crédit et les crises (1860-1871) », *article à paraître*. Je remercie M. Roberto Baranzini de m'avoir communiqué une version de cet article à paraître, dont une première version figure dans le Hors-Série n°2 des *Cahiers du Ceras*, "Etudes d'économie walrasienne. Actes du 2^{ème} Colloque de l'Association internationale Walras", Novembre 2001.

L'un des premiers textes économiques de Walras abordait le sujet et posait une problématique que Walras n'abandonnera jamais, même s'il en modifiera le traitement. Dans un article paru dans le *Journal des économistes* en 1860 il écrivait :

« Produire et consommer, remplacer quelques capitaux usés ou détruits par des capitaux nouveaux, joindre ainsi les deux bouts, si l'on peut dire, et recommencer l'année suivante, voilà où en étaient nos pères. En conséquence, faire la théorie de la production et de la consommation, en y comprenant celle du crédit industriel ou commercial à courte échéance par les banques, voilà à quoi devait se borner, et à quoi se bornait en effet leur économie politique abstraction faite, bien entendu, des questions de propriétés et d'impôt. Les choses actuellement sont bien changées ! Grâce au développement du capital, nous produisons annuellement beaucoup plus que nous ne consommons ; et, à son tour, cet excédant annuel de la production sur la consommation nous permet d'effectuer chaque année une capitalisation nouvelle plus ou moins considérable. Qu'y a-t-il dès lors de plus naturel, et je dirai de plus nécessaire, que d'ajouter à ces deux termes : production et consommation de la richesse, ce troisième terme : capitalisation de l'excédant de la richesse produite sur la richesse consommée (...) »⁵⁰

Dans cette citation ancienne, presque aussi ancienne que l'entrée dans la carrière d'économiste elle-même, le programme d'une théorie du crédit est déjà en partie fixé. Il n'y a pas de précisions de détails, tout comme ces dernières seront absentes du texte sur les *Associations populaires coopératives* mais des distinctions massives apparaissent qui structureront par la suite la « théorie du crédit » des *EEPA* :

1- D'abord une rupture économie des pères/ économie des fils autour du crédit : la capitalisation croissante, l'accélération de l'épargne et la multiplication des instruments de crédit n'échappent pas à Walras fils. En 1867 dans un article sur « la bourse et le crédit à Paris » destiné à l'ouvrage *Paris Guide*, Walras note à nouveau : « *En province surtout, c'étaient les notaires qui s'entremettaient entre les capitalistes et les industriels. (...) Combien depuis trente ans, combien surtout depuis vingt ans, les choses n'ont-elles pas changé sous ce rapport ! Ce n'est plus la part de commandite, c'est l'action qui, de plus en plus, représente la participation directe du capital public aux affaires industrielles ; ce n'est plus la créance, c'est l'obligation qui représente l'intervention directe du capital dans les affaires.* »⁵¹. Le crédit apparaît bien comme la nouveauté économique des dernières années. La rupture père/ fils peut se lire sans doute à un niveau plus microscopique dans la relation de l'œuvre d'Auguste Walras à celle de Léon, dans la mesure où à aucun endroit de l'œuvre du père n'apparaît un texte explicitement consacré au crédit. La nouveauté, la reprise « combien surtout depuis vingt ans » l'indique, est située en 1848 par Walras, et la disparition du notaire comme figure centrale de l'intermédiation financière doit aussi se comprendre comme le passage d'une sociologie balzacienne où les mécanismes sociaux sont crispés par la personnalisation des rapports interindividuels, à une sociologie, encore rêvée, d'une plus grande fluidité et transparence, bref à la création d'un marché du capital libérateur des contraintes propres au régime des notables si prégnantes avant 1848.

2- ...héritage de l'« économie sociale » : Léon Walras assume en effet l'héritage paternel pour la question de la justice sociale, lorsqu'il indique « *..voilà à quoi devait se borner, et à quoi se bornait en effet leur économie politique abstraction faite, bien entendu, des questions de propriété et d'impôt* ». Dans cette économie sans progrès seul compte le crédit que Walras appelle à « *courte échéance* ». Pourtant, si les principes de la justice paraissent établis par Auguste Walras et acceptés par Léon, l'introduction du progrès économique, dont la théorie du

⁵⁰ « Le crédit et les finances », pp.480-481, *Journal des Economistes*, vol.48, 1860.

⁵¹ p.187, *Œuvres Economiques Complètes VII*, Mélanges d'économie politique et sociale, « La bourse et le crédit à Paris », pp.180-200, Paris, Economica, 1987.

crédit oblige à rendre compte, implique toutefois un traitement nouveau. En effet la question n'est plus seulement celle des principes de la justice, mais aussi d'une pérennisation d'un état de justice donné. Le progrès économique pourrait en effet impliquer un bouleversement perpétuel de la répartition des richesses et une remise en cause incessante des conditions de justice. Ce problème concernera avant tout le crédit de long terme que Walras qualifie de « *crédit industriel* ».

3- progrès économique, progrès démocratique et crédit : Ce qui est nouveau, c'est la capitalisation croissante des revenus, or capitaliser dans le vocabulaire de Léon Walras renvoie à une pratique d'une nature différente de la simple gestion annuelle du fonds de roulement. Cela implique une immobilisation sur une plus longue période des capitaux, et donc un traitement spécifique du crédit à « *longue échéance* ». Dans l'économie des pères, comme l'indique le texte cité, « *crédit industriel ou commercial* » sont confondus, tous deux se font « *à courte échéance par les banques* »⁵². C'est l'état progressif des sociétés qui impliquera une distinction entre crédit industriel et commercial d'une part, et symétriquement, entre crédit à courte échéance et à long terme. Comme l'a montré P. Dockès, il y a bien un Credo progressiste walrasien dont la science et l'épargne constituent, les « deux versants »⁵³. Progrès, crédit à longue échéance, tels sont les enjeux principaux d'une théorie du crédit pour Walras, parce que correspondant à un nouveau régime de l'économie. La « théorie du crédit » dans les *Etudes d'économie politique appliquée* ne manquent pas d'assumer ce programme. Penser la distinction courte et longue échéance, c'est donc penser le progrès économique. Or pour Walras penser le progrès économique c'est aussi, conformément au programme fixé (sinon explicité par Walras) dans la *Démocratie* de Vacherot, penser la compatibilité de l'idéal de progrès démocratique et de progrès économique.

La question, au fond, est la suivante : A quelle condition le progrès économique peut-il servir le progrès de la démocratie ? Ou pour le dire autrement, comment le crédit peut-il être conceptualisé afin qu'il soit aussi un instrument de progrès démocratique ? La question de l'association y répondait en partie, mais de l'extérieur : spécifier le crédit à longue échéance, pour Walras, c'est donner au sein de la théorie du crédit elle-même, une réponse à ces questions.

Si l'on accepte cette genèse de la question du crédit chez Walras, l'article sur « *la bourse et le crédit à Paris* » déjà cité, apparaît comme un article de transition entre le thème du crédit coopératif et la théorie du crédit proprement dite. En effet cet article se termine, après avoir présenté la bourse et les institutions de crédit (I et II), sur un paragraphe (III) qui traite des « sociétés coopératives ». La présentation de la bourse sous la forme d'une fable pessimiste - « *Il existe fort loin d'ici, plus à l'est et plus au nord, un peuple qui ...* » - est d'une tonalité assez sombre, quoique pleine d'ironie. Dans cette fable, Walras nous compte l'histoire d'un marché au poisson en proie à l'agiotage si bien qu'« *il n'y eut plus, à proprement parler sur le Marché au poisson, ni vente ni achat de poisson ; il n'y eut plus qu'un passage de main en main et une circulation continue de vieille marée* »⁵⁴. La description de ce marché au poisson tranche avec le texte plus optimiste écrit par Walras en 1860, « *La Bourse et le développement du capital* »⁵⁵.

Pourtant la construction même de l'article vient atténuer cette impression négative : s'il commence par la Bourse, Walras poursuit par les institutions de crédit, et enfin termine par les associations coopératives. A chaque échelon, les dérives dénoncées dans la fable initiale se

⁵² Dans l'article déjà cité, « La bourse et le crédit à Paris », paru dans *Paris-Guide* en 1867, Walras écrit : « ..on peut dire du crédit industriel qu'il est né tout entier dans la période de temps la plus récemment écoulée », p.187, *OEC* VII, ouvrage cité.

⁵³ « Léon Walras et le progrès économique », in *L'économie walrasienne*, Actes du colloque AIW, 16 septembre 1999, *Cahiers du Ceras*, Hors série n°1, juin 2000.

⁵⁴ p.182, « La bourse et le crédit à Paris », in *OEC*, vol. VII, *Mélanges d'économie politique et sociale*, Paris, Economica, 1987.

⁵⁵ pp.111-120, *OEC* vol. VII, *Mélanges d'économie...*, ouvrage cité.

voient balancées par l'organisation même de ce marché, organisation positive ou négative selon les intervenants présents ; il ne s'agit donc pas, contrairement au *Manuel du spéculateur à la bourse* de Proudhon, véritable succès de l'époque qui connaît plusieurs éditions et se vend à des milliers d'exemplaires, de critiquer la bourse pour elle-même, ce qui reviendrait, selon les termes mêmes de la fable walrasienne, à soutenir « que tout le mal était venu de l'institution du Marché au poisson »⁵⁶. Il s'agit de préciser un certain type de fonctionnement de la Bourse. La figure de la banque est ainsi préférée à celles « d'un certain nombre de courtiers qui sont privilégiés pour cet office »⁵⁷ évoquées dans la partie sur la bourse. Les Etats et les grandes compagnies doivent se disputer les capitaux par l'intermédiaire des organismes de crédit, ou banques, à même, ou en tous cas qui devraient l'être, de faire le classement des capitaux. La dernière partie reprend le style de la fable, mais cette fois d'une fable optimiste, qui répond (certainement intentionnellement) à la fable de la bourse dont la conclusion en forme d'interrogation est confiante dans le progrès que permet l'association de crédit : « *Que restera-t-il alors, dites-moi, de la sottise théorie de Malthus, et de cette doctrine désespérante qui soutient que la pauvreté et la misère sont éternelles !* »⁵⁸.

Le texte se conclut par ce dialogue amusé :

« *A la bonne heure ! Je vois que, de jour en jour, nous devenons tous de vrais démocrates et de bons socialistes...*

-*Monsieur !*

-*Mais, en vérité, cher lecteur, nous ne vous en demandons pas davantage* »⁵⁹.

L'analyse présente en définitive les « organismes » de crédit dans une hiérarchie qui culmine par les associations coopératives, la connexion à la « démocratie » se joue ici encore par un paragraphe sur les sociétés coopératives. Cette présentation n'est pas sans évoquer la construction de l'ouvrage de Bonnet, *Le crédit et les finances*, dont le dernier chapitre, intitulé « Le crédit et la liberté politique », a une teneur politique évidente. Walras ne partage pas seulement une théorie économique du crédit avec Bonnet, mais aussi le souci d'intégrer la question du crédit à une analyse politique plus globale, et ce parce qu'ils appartiennent finalement à un même milieu d'inspiration, où l'associationnisme joue son rôle, mais plus encore où une orientation démocratique au sens où Vacherot a défini cette dernière comme projet d'autonomie citoyenne jusque dans le domaine économique s'invite dans la théorie du crédit. Ce n'est pas un hasard si Bonnet cite en des termes plutôt élogieux les interventions du député Jules Simon sur la question du paupérisme qui préconise, pour y remédier, la solution associationniste⁶⁰. Qu'en est-il dans la « théorie du crédit » des *Etudes d'économie politique appliquée* de Walras, écrite à peine quelques années après « La bourse et le crédit à Paris », mais après, faut-il le rappeler, l'échec de la *Caisse d'escompte des Associations populaires*, cette association coopérative de crédit fondée par Walras lui-même ?

⁵⁶ *Le Manuel du spéculateur à la Bourse*, Paris, Garnier, 1853. Nombreuses rééditions. Cf. Pierre Hauptmann *Proudhon 1849-1855*, tome I, Paris, Desclée de Brouwer, 1988, p.405 et suivantes. Il y cite cette note de Proudhon dans son *Carnet XI*, p.320 : « Le monde financier ou boursier est mort. Mon *Manuel* n'aura pas peu contribué à écraser cette influence », 28 février 1857, cité p.433, note 50.

⁵⁷ p.181, « La bourse et le crédit à Paris », in OEC, vol. VII, *Mélanges d'économie*, ouvrage cité.

⁵⁸ p.199, *ibid.* On verra que la figure de Malthus et sa vision pessimiste de l'histoire réapparaît dans la section V de la 1ère édition des *EEPP*.

⁵⁹ pp.199-200, « La bourse et le crédit à Paris », in OEC, vol. VII, *Mélanges d'économie...*, ouvrage cité.

⁶⁰ « Un honorable député, M. Jules Simon, a fait pendant la dernière session l'énumération des divers moyens qui se présentaient pour venir en aide à la classe ouvrière et combattre cet affreux paupérisme que chacun de nous a sous les yeux comme un cauchemar. Il indiquait parmi ces moyens quelques modifications à introduire dans la loi sur les coalitions, un plus grand développement à donner à l'idée d'association, une instruction élémentaire plus répandue et quelques améliorations dans les logements (...) », p.355, *Le crédit et les finances*, Paris, Guillaumin et Lainé, 1865. Il suggère de surcroît, comme le fait LW (à sa suite), un contrôle plus rigoureux du recours au crédit public.

2) La « théorie du crédit » et le statut du crédit de long terme.

La « théorie du crédit » rédigée dans les années 1872-1873 hérite donc à la fois de la réflexion sur le crédit proprement dit, et de celle sur le crédit coopératif. Ainsi tous les thèmes précédemment évoqués se retrouvent dans cette théorie : le thème du crédit personnel, du crédit coopératif, mais aussi celui du crédit de long terme par différence au crédit de courte échéance sont donc présents. C'est donc les agencements nouveaux, et les insistances sur tel ou tel point qui doivent retenir l'attention. Ainsi si le crédit personnel est évoqué dans la première partie, « I. Nature du crédit », il ne fait pas l'objet, comme le crédit à long terme, d'une partie spécifique (« II. Crédit à long terme et crédit à courte échéance »). Et les garanties du crédit (spéciales ou générales, parties III et IV) concernent la distinction établie à propos du crédit à long terme, bien plus cette fois que le crédit personnel, contrairement aux textes des *Associations populaires coopératives*.

Finalement la question est traitée à un niveau d'abstraction plus grand, cherchant à faire du crédit à long terme le crédit proprement dit, essentiellement associé à l'épargne. Dès l'article compte rendu de 1860 l'épargne était définie comme « *capitalisation de l'excédant de la richesse produite sur la richesse consommée* »⁶¹, elle faisait figure de seule source possible du crédit. En cela comme l'a souligné M. Roberto Baranzini,⁶² Walras suit les thèses de Victor Bonnet. L'autre point essentiel, relevé dans le même article, vise à mettre en avant l'« impératif de synchroniser les échéances des ressources avec celles de leur emploi »⁶³. La théorie du crédit consiste donc à rechercher quelles sont les institutions capables de mettre à la disposition des activités commerciales ou industrielles toute l'épargne disponible, avec la nécessité de trouver des instruments adaptés à la durée nécessaire de chaque emprunt. Le crédit n'est pas une création de monnaie, mais un instrument de circulation du capital argent, tel qu'Adam Smith l'évoquait déjà dans la *Richesse des Nations*⁶⁴ ; si le crédit n'est pas une création de monnaie, lorsqu'il est défini en terme de crédit à long terme, il permet de concevoir une production élargie. Ainsi lorsqu'il conclut la première partie de sa « théorie du crédit », celle consacrée à la « Nature du crédit », Walras souligne-t-il que « *...la science est fondée à ne s'occuper du crédit à la consommation et du crédit public (en tant que ce dernier est lui-même un crédit à la consommation et non à la production) que pour établir qu'ils ne devraient pas exister* »⁶⁵. La nature véritable du crédit consiste en un crédit *industriel* selon Walras, ou en tous cas, un crédit à la production (ce qui englobe un crédit industriel et commercial) : le crédit de long terme est donc un crédit à la production industrielle, il doit permettre d'orienter l'épargne vers la création de capital fixe, donc de productions futures.

Le crédit à longue échéance doit ainsi, selon Walras, être pris en charge par des organismes financiers intervenant sur le marché du capital. Mais non sans certaines précautions, précisément parce que la bourse devient l'instrument privilégié du crédit de long terme : s'agissant des opérations qui y sont faites, Walras suggère qu'il faut éviter les opérations à termes, terrain favori de l'agiotage, qui est à ses yeux une dérive de la saine spéculation. M. Baranzini expose clairement cette position, et évoque la suspicion que manifeste Walras à l'égard de la bourse. Sans doute moins confiant dans l'impact des associations de crédit qu'il ne

⁶¹ pp.480-481, « Le crédit et les finances », article cité.

⁶² Cf. « Léon Walras : l'épargne, le crédit et les crises (1860-1871) », *article à paraître*. Notamment « 1.2 Victor Bonnet : l'inspirateur », p.7.

⁶³ p.10, « Léon Walras : l'épargne, le crédit et les crises (1860-1871) », *article à paraître*.

⁶⁴ Cette théorie renvoie à la conception *matérielle* du crédit, opposé aux systèmes « illusoires » de Law, des assignats, et jusqu'au crédit gratuit des proudhoniens, Cf. Schumpeter, p.459, *Histoire de l'analyse économique*, vol II. « L'âge classique », Gallimard, Paris, 1983 [1954].

⁶⁵ p.287, « Théorie du crédit », *Etudes d'économie politique appliquée*, Paris, Economica, 1992.

l'a été⁶⁶, Walras va insister sur les « garanties » du crédit de long terme. Sur les conditions permettant à la fois son bon fonctionnement, mais aussi sa compatibilité avec une certaine équité. La « théorie du crédit » permet d'approfondir les textes précurseurs en les généralisant. Ce sont des éléments de textes antérieurs, comme par exemple le principe de responsabilité proportionnelle intégrale, qui vont jouer un rôle important, mais dégagés de leur trop grande proximité avec le thème de l'association. On peut voir pourtant que les enjeux restent relativement identiques.

3) Enjeux et conditions d'application du crédit de long terme.

Crédit circulation et conciliation sociale

La problématique générale de la théorie du crédit qui figure dans les *Etudes d'économie politique appliquée*, s'inscrit dans une définition du crédit relativement ancienne comparativement au moment où le texte est écrit (1872-1873). En effet la partie II intitulée « *Crédit à long terme et crédit à courte échéance* » part d'une critique de la position de Charles Coquelin, l'un des animateurs du *Journal des économistes* et du *Dictionnaire de l'économie politique*, dont l'ouvrage *Du crédit et des banques* date de 1848. Soit écrit environ 25 ans avant que la théorie de Walras ne soit elle même rédigée. La position de Coquelin s'inscrit très clairement dans une définition stricte du crédit: « [Mais] il ne faut pas croire, dit-il, comme cela n'arrive que trop souvent, que le plus grand effet du crédit soit de faire passer l'argent, ou même, pour parler d'une manière plus générale, les capitaux, des mains des capitalistes proprement dits dans celles des travailleurs. A voir la manière dont on raisonne ordinairement sur ce sujet, il semblerait que ce fût là son unique but, ou la seule application dont il fût susceptible. C'est au contraire la plus rare et la moins digne d'être observée. [...] Ainsi se fait, dans les relations industrielles, un échange continuel d'avances, qui se combinent et s'entrecroisent dans tous les sens. C'est surtout dans la multiplication et l'accroissement de ces avances mutuelles que consiste le développement du crédit, et c'est là qu'est le véritable siège de sa puissance ». Pour Walras au contraire la théorie du crédit implique la rencontre du capitaliste et de l'entrepreneur, et le crédit ne saurait se résumer à ces avances à court terme faites entre participants appartenant au même monde industriel ou commercial, avances qui ne sont qu'un pan du crédit, le crédit à courte échéance, qui du point de vue du progrès économique est loin d'être le plus intéressant selon Walras : « *Toute cette théorie, exclusivement relative au crédit de capital circulant, est illusoire et chimérique. [...] il n'y a pas de crédit d'entrepreneur à entrepreneur ; il n'y a de crédit que de capitaliste à entrepreneur* »⁶⁷. En 1848, lorsque Coquelin écrit son ouvrage, le groupe des économistes affiliés au *Journal des économistes* fait corps pour critiquer les « illusions » du crédit, qu'il repère essentiellement dans l'expression de *crédit gratuit* que l'on trouve chez Proudhon, la même position défensive se retrouve dans la critique du droit au travail. Une manière de circonscrire les « illusions » du crédit, consiste à limiter l'étendue d'application de la définition forte du crédit, comme crédit personnel. C'est précisément ce que fait Coquelin dans l'article « crédit » du *Dictionnaire de l'économie politique* de 1852⁶⁸ : le crédit défini comme « *une faculté sociale qui dérive de la confiance* » ne doit pas, lorsqu'il se fait sur simple obligation écrite, lorsqu'il repose, pour le dire autrement, sur la confiance seule, dépasser le cercle de personnages sociaux très sûrs. Pour Coquelin le crédit

⁶⁶ Un exemple de cet optimisme dès lors un peu dépassé, l'avant dernier paragraphe de l'article « La bourse et le crédit à Paris » : « *Ainsi ce n'est point un million, c'est peut-être une centaine de millions qui, à l'heure qu'il est, se remuent, s'agitent et se multiplient entre les mains des travailleurs européens. Je vous dirais, si vous le vouliez, lecteur, la série mathématique de la progression de cette somme d'une année sur l'autre, et vous verriez ainsi ce que ces millions feraient de milliards dans vingt ans d'ici* », p.199, in *OEC*, vol. VII, *Mélanges d'économie...*, ouvrage cité.

⁶⁷ p.291 et p.292 pour la citation de Coquelin, extrait de *Du crédit et des banques*, [Paris, Guillaumin, 1848], chap.II, §II.

⁶⁸ « Crédit », p.495 (Col 1), in *Dictionnaire de l'économie politique contenant l'exposition des principes de la science...*, Paris, Guillaumin, 1852 (tome I) et 1853 (tome II).

personnel ne peut qu'être « *le type pur du crédit commercial* »⁶⁹. Coquelin ferme la porte à tout aménagement du crédit personnel pour les classes laborieuses.

Deux décennies plus tard, on l'a noté en introduction, l'heure est à la conciliation, et la critique de Walras illustre son inscription dans ce nouveau contexte, qui reprend les problématiques de 1848 en les aménageant. La première critique que fait Walras de la thèse de Coquelin est contenue dans la qualification du type de crédit que cette théorie concerne ; même si elle était vraie, elle ne le serait que pour l'activité commerciale courante, puisque comme l'a signalé Walras l'activité industrielle nécessite, elle, un crédit de long terme au point que ce dernier peut être appelé crédit industriel, par différence avec le premier qui se voit qualifier de crédit commercial. Mais aux yeux de Walras cette théorie n'est pas que « partielle », elle est aussi fautive : elle occulte la véritable nature du crédit (partie I) qui pouvait être ramenée à un principe : « ...*le crédit déplace le capital mais ne le multiplie pas...* »⁷⁰. Suivant ce principe il faut distinguer précisément les fonctions des uns et des autres agents sociaux, entrepreneurs et capitalistes, tout en soulignant leur nécessaire conciliation possible à la seule condition que chaque fonction respecte les attributs des autres fonctions. Cette dissociation des fonctions n'est pas sans rapport avec la caractérisation des institutions de crédit à long terme, qui dans la « théorie du crédit », sont des intermédiaires de titres obligataires essentiellement (et non d'actions). « *Les crédits fonciers et les crédits mobiliers achèteront aux entrepreneurs et revendront aux capitalistes des créances hypothécaires, des obligations foncières, des obligations industrielles ; (...)* »⁷¹. Cette insistance sur les obligations implique une conception de la propriété économique directement liée à la participation active des propriétaires au développement de l'entreprise. Walras s'oppose, comme Coquelin d'ailleurs dans l'article sur le « crédit », à l'opinion de Jean- Baptiste Say pour qui « *il vaut mieux, chaque fois que cela est possible, travailler avec ses propres capitaux* »⁷². Mais il ne reprend pas pour autant la solution de Coquelin d'une circulation cloisonnée (on pourrait dire de classe) du capital. Au fond Coquelin ne peut dépasser l'antinomie du capitaliste et du travailleur parce qu'il ne se donne pas les moyens de la penser dans le temps : sa théorie du crédit, enfermée dans le court terme, échappe à toute perspective démocratique (conciliation des classes sociales) que permet seule une théorie du crédit de long terme. Cette difficulté trouve sa réponse, chez Walras, dans l'exposition des conditions facilitées de transformation de l'épargne en capital : exemplairement dans le principe de responsabilité proportionnelle intégrale. C'est par ce biais que l'option démocratique apparaît cette fois dans les *Etudes d'économie politique appliquée*.

Le « *principe de responsabilité proportionnelle intégrale* » redécouvre le souci démocratique qui animait le texte des *Associations populaires coopératives* qui le présentait déjà⁷³. Les garanties du crédit -paragraphe où « *le principe de responsabilité proportionnelle intégrale* » est évoqué- sont donc le lieu de l'articulation des impératifs de la justice sociale et des mécanismes économiques du crédit. Elles reprennent, par le principe de la responsabilité proportionnelle intégrale, des acquis de la pensée coopérativiste de Walras, mais précisément portés à un plus haut degré de généralité, et ainsi adaptés à une « théorie du crédit ».

La responsabilité proportionnelle intégrale et la dynamique vertueuse du crédit.

Le §19 apparaît ainsi dans la liste des « garanties générales » du crédit comme jouant la même fonction que le faisait à la fin de l'article « La bourse et le crédit à Paris », le petit dialogue sur la démocratie économique. Si ce paragraphe a la même fonction, il présente

⁶⁹ p.495, *ibid.*

⁷⁰ p.287, *EEPA*, in *OEC*, vol. X, Paris, Economica, 1992.

⁷¹ p.290, *EEPA*, ouvrage cité.

⁷² Cité p.495, « crédit », *Dictionnaire de l'économie politique...*, ouvrage cité.

⁷³ Dans la « Deuxième leçon. De l'organisation financière et de la constitution légale des associations populaires », in *Les Associations populaires coopératives*, ouvrage cité.

cependant une plus grande rigueur d'analyse. Walras, dans sa théorie du crédit a supprimé la partie sur les sociétés coopératives proprement dite, mais l'a réintroduite à travers la présentation du principe qu'il voulait voir, en 1865, inscrit dans la loi sur les sociétés coopératives, le principe de la « responsabilité proportionnelle intégrale »⁷⁴, « consistant dans une *responsabilité proportionnelle pour chaque associé à sa quote-part d'un fonds social susceptible de se trouver, soit supérieur, soit égal, mais jamais inférieur au passif éventuel de la société* »⁷⁵.

Le fonds social doit toujours couvrir le passif possible d'une société, il y a une responsabilité de la société vis-à-vis des tiers, mais plus que cela on voit à l'œuvre dans ce principe un souci d'équité, puisque le risque s'il est partagé par les associés, ne l'est qu'à hauteur de la quote-part possédée. Combiné à la variabilité du capital que Walras souhaitait, ce principe fournit la solution au problème du progrès économique dans son articulation aux principes de la justice. Si les *Associations populaires* répondaient à la condition d'égal accès au marché du capital, la « théorie du crédit » en reprend les éléments qui intéressent plus particulièrement l'aspect dynamique du problème, à savoir : une fois l'égal accès assuré, comment ce dernier peut-il se pérenniser eu égard aux différences de propriétés économiques ? La responsabilité proportionnelle, selon Walras, autorise une réponse dans le sens de la justice à cette question. Cette réponse comme l'écrit Walras est celle de la « *garantie mutuelle* ». Dans l'esprit de Walras la responsabilité proportionnelle intégrale va de pair avec l'idée d'une augmentation continue et progressive du capital.

Ce principe sanctionne pour Walras comme il l'écrivait en 1865, « *un certain principe de responsabilité sociale* »⁷⁶, de type nouveau.

Si l'on résume la position de Walras dans sa « théorie du crédit », on constate qu'il n'abandonne pas le fil conducteur saisi dans la lecture de *La démocratie* de Vacherot, et poursuivi dans les *Associations populaires coopératives*. La question sociale, dégagée d'une économie morale telle que présente dans *Le crédit populaire* de Batbie et Horn, ou bien des « illusions » du crédit gratuit de Proudhon, est reprise dans une construction qui permet de concilier propriété et travail, portée par une perspective réformatrice qui ne vise pas seulement, comme le voulait le banquier républicain Cernuschi, à attacher des droits nouveaux au salariat, mais bien à créer un nouvel individu assumant plusieurs fonctions sociales caractéristiques d'une citoyenneté démocratique moderne.

Le §23, l'un des derniers de la « théorie du crédit » des *Etudes d'économie politique appliquée*, évoque singulièrement une articulation entre le thème du progrès économique et cette perspective démocratique. On peut y lire, à l'image de la théorie du « *progrès graduel* »⁷⁷ qui façonne l'entendement politique de la Suisse où Walras vient de s'installer, et dont il loue, tout comme son collègue et ami G. Renard, le fonctionnement politique, une théorie du crédit qui permet par le jeu de l'épargne se constituant et de l'épargne constituée, d'articuler le crédit de courte échéance et le crédit de long terme, traduisant parallèlement le passage d'un rôle social à un autre ; les solutions pratiques d'un accomplissement à la fois individuel et social sont donc fournies par l'économie appliquée. Il y a ainsi un « certain ordre en quelque sorte historique dans les opérations de crédit à courte échéance et de crédit à long terme »⁷⁸ qu'il convient de respecter en vue de l'effacement de l'opposition du travail et du capital. Cet ordre, qui est aussi le reflet

⁷⁴ p.301, *EEPA*, ouvrage cité.

⁷⁵ p.301, *EEPA*, ouvrage cité.

⁷⁶ « Au rédacteur », article paru dans *La Presse*, 26 mars 1865, in « IV. Les sociétés coopératives et la législation », pp.111-116, *Les associations populaires coopératives*, OEC vol. VI, Paris, Economica, 1990.

⁷⁷ Cf. Alexis Keller, *Le libéralisme sans la démocratie, la pensée républicaine d'A.-E. Cherbuliez (1797-1869)*, Lausanne, Payot, 2001.

⁷⁸ p.304, *EEPA*, ouvrage cité.

d'un ordre social s'effaçant à mesure qu'il est respecté, permet la production d'une société nouvelle, où les différentes fonctions économiques sont réunies en chaque individu. L'égalité des conditions, premier principe de justice selon Walras, doit donc se comprendre comme la réunion de toutes les conditions (sociales) dans le citoyen, et la responsabilité proportionnelle intégrale décrit donc un nouveau régime de responsabilité adapté à une vision démocratique du progrès. Cette responsabilité permet de concilier individu et société, en insistant sur l'autonomie de l'individu, comme le faisait Vacherot dans sa description d'un individu démocratique, tout en favorisant la possibilité d'une coopération sociale.

L'histoire portée par le crédit doit conduire à ce but qu'est la constitution d'un citoyen démocrate et donc d'une démocratie véritable, processus que la réforme sociale (nationalisation des terres, suppression de l'impôt) ne ferait qu'accélérer. La philosophie de l'histoire de Walras se présente ainsi comme l'articulation du progrès économique (comme moyen) et de l'avènement de la démocratie (comme but), mais le moyen lui-même -le crédit- implique des modalités d'application qui soient déjà démocratiques. La démocratie présente donc, comme chez Vacherot, une face concrète et une autre idéale, intimement reliées. Ce sont des pratiques démocratiques qui permettent l'avènement de la démocratie.

On aimerait suggérer pour conclure comment, dans leur registre propre, celui de la démonstration, les *Éléments d'économie politique pure*, ressaisissent les conclusions de l'économie appliquée (catégorie à laquelle la théorie de l'association appartient) s'agissant du crédit. Jusqu'alors la conception de l'histoire walrasienne n'a été qu'implicite, dans l'économie pure elle est élaborée de façon plus complète. Nous terminerons donc sur cet aspect de la construction walrasienne, « généralement négligé » comme le souligne P. Dockès dans *La société n'est pas un pique-nique*⁷⁹, en l'inscrivant dans les approches démocratiques de l'histoire et du progrès. La conception du progrès chez Walras, y compris dans le texte très serré et très abstrait que constituent les *Éléments d'économie politique pure*, rejoue la question de l'avenir démocratique des sociétés ; mais il le rejoue à un niveau qui est celui de la démonstration : il est donc à la fois une perspective d'avenir et une présentation des conditions (nécessaires) de la réalisation de cette perspective⁸⁰.

IV. « Conditions et conséquences du progrès économique » dans les *EEPP* (1874) ou la ruse de l'histoire.

La question du progrès économique peut-elle être appréhendée du pur point de vue de l'économie ou pour le dire autrement, et dans les termes choisis par Walras, que signifie le « progrès économique » dans des « éléments d'économie politique pure » ? Nous plaignons pour une compréhension politique de ce thème qui ferait à la fois justice de son sens « économique » dans l'architecture même des *Éléments d'économie politique pure*, mais aussi de sa portée plus générale et plus fondamentale justifiant une ambition en termes de *justice sociale* et de *démocratie*, ambition que l'édition des œuvres complètes de Léon Walras a permis de mieux mesurer ces dix dernières années. Au fond c'est une autre manière de justifier la lecture « morale » des *EEPP* que nous voudrions suggérer pour conclure, par le rappel des linéaments politiques de ce texte en apparence très abstrait⁸¹.

⁷⁹ p.143, Chapitre III « Léon Walras et l'histoire », in *La société n'est pas un pique-nique, l'économie sociale de Léon Walras*, Paris, Economica, 1996.

⁸⁰ En ce sens l'expression d'« utopie réaliste » ne nous paraît pas complètement usurpée s'agissant des *EEPP*.

⁸¹ Cette lecture qui fait l'objet de débats est mise en avant chez Berthoud (1988), Dockès (1996), Rebeyrol (1999).

1) Une problématique républicaine.

L'un des points de ralliement théorique du « parti » républicain sous le Second Empire, réside dans une réflexion sur le progrès. Il s'agit de repenser l'expérience révolutionnaire, qui a montré ses limites, tout en refusant le pur et simple « conservatisme ». L'ouvrage de Littré en 1852, *Conservation, Révolution, Positivism* revient précisément sur la formule positiviste de Comte « Ordre et Progrès », tentant de l'intégrer à une visée républicaine ce qui entraîne d'ailleurs la rupture avec le maître de la rue monsieur le Prince. L'ouvrage apparaît comme une critique de 1848 mais surtout du coup d'Etat de Louis Napoléon Bonaparte. Comme le rappelle Claude Nicolet dans *L'idée républicaine en France*, ce texte aura une influence considérable sur les futurs dirigeants de la III^e République, en particulier Gambetta ou Ferry, l'ami de Walras. La notion de progrès permet de révéler un idéal républicain dont on a compris qu'il ne pouvait être instauré *ex nihilo* : ainsi pour Gambetta la République doit « *non reconnaître mais « fabriquer » des égaux* », elle « *a pour tâche, sinon d'abolir les classes, du moins de les rapprocher et de les faire fusionner* »⁸².

La disjonction entre ce qu'on appelle alors « stationnaires » contre « progressistes » recoupe le clivage entre républicains et conservateurs de tous ordres : en 1865 alors que Walras travaille sur la questions de l'association, la césure est tout à fait explicitement présente dans la correspondance qu'il entretient avec son père, à défaut de l'être dans les leçons elles-mêmes. Ainsi, la portée des idées de Léon Walras n'échappe pas à Auguste Walras qui écrit à son fils :

« *Tes idées, à ce qu'il me semble, en tant qu'elles s'appliquent aux sociétés de production, ne tendent à rien moins qu'à modifier profondément les relations du travailleur au capitaliste.[...] Dès lors on verra se réaliser l'idéal de la société future, où tout homme doit être à la fois propriétaire foncier, capitaliste et travailleur [...] si je ne me trompe point dans mon appréciation, tu devrais t'attendre à une rude guerre de la part de MM. Les stationnaires* »⁸³.

La dernière formule -« MM. Les stationnaires »- montre à quel point l'idée de progrès est lié, dans la perspective de Walras à une réalisation de l'idéal de justice (« l'idéal de la société future »). Le lien entre la démocratie et l'économie politique se comprend dans l'articulation de cet idéal à ses conditions de réalisation : Auguste Walras soulignant en effet que « *tout homme doit être à la fois propriétaire foncier, capitaliste et travailleur* » pose le terme du progrès, mais l'évocation des trois types sociaux renvoie aux catégories qui sont celles de l'économie politique. C'est donc à l'économie politique de penser la possibilité de l'idéal qui est à la fois conçu comme « état normal » à décrire et en même temps « état social » à atteindre.

Cette approche rejoint le projet porté par le journal républicain *L'Avenir*, à l'existence éphémère entre 1855 et 1856, car rapidement censuré, qui entendait permettre à la jeune génération de professeurs ayant embrassé l'idéal républicain de préciser et fixer les buts du républicanisme de l'avenir : le premier éditorial, de Pelletan, s'insurge contre les 'vieillards désillusionnés du progrès' qui doivent laisser la place à la 'nouvelle génération littéraire'⁸⁴. Cette nouvelle génération ayant à bâtir à partir des échecs de 1848, et du retournement, contre la république, du suffrage universel qui a installé Louis Napoléon Bonaparte dans un siège impérial⁸⁵.

⁸² p.205, *L'idée républicaine en France (1789-1924), essai d'histoire critique*, Claude Nicolet, Paris, Gallimard, 1982.

⁸³ Fonds Walras Lyon/ FBIA. Pau le 5 avril 1865, lettre 280.

⁸⁴ Cet épisode est relaté dans « *From Democratic advocate to monarchist critic of the Republic : The penitent Jacobinism of Etienne Vacherot (1809-1897)* », *English Historical Review*, Novembre 1998.

⁸⁵ « *When compared to the 'republicanism of 1848', one of its most distinctive features -apart from its rejection of religion- was the absence of faith in the redemptive properties of mass politics. Indeed, there was a distinct streak of elitism in this philosophical republicanism, especially in the manner in which it posited the necessity of scientific enlightenment as a condition of social and moral progress* » (p.1152).

Le discours d'installation de Léon Walras, en 1871, « en qualité de professeur ordinaire d'économie politique », loin de porter exclusivement sur l'économie politique est un éloge de la démocratie : il débute par une référence à Montesquieu et à l'idée de « vertu », comme principe de la démocratie, et se poursuit, dans une logique toute républicaine, en une défense de l'instruction et du progrès dans son aspect aussi bien matériel que moral. La question du progrès est intimement lié à un idéal, puisque le présent est souvent décevant, le règne de Bonaparte dans les années 1860, la guerre de 1870 qu'indique la référence « aux despotes <qui> font encore sous nos yeux des boucheries de bétail humain »⁸⁶. Idéal démocratique, renforcé paradoxalement par la guerre franco-prussienne. On trouve chez Renouvier par exemple, dans la *Critique Philosophique* ou dans des contributions à d'autres revues, ce mélange d'idéal républicain nourri des déceptions du présent, mais résolument optimiste pour l'avenir : « ...le sort du vaincu, écrit-il, nous paraît bon en somme, si sa défaite doit le conduire à adopter de meilleurs principes de gouvernement et de relations internationales, et à se donner des institutions plus propres que les anciennes à former l'homme de vertu, le travailleur de conscience et de talent, et le bon citoyen. »⁸⁷

Vertu, travail, bon citoyen : ces trois piliers de la pensée républicaine, dont on a vu que Walras en puisait l'essentiel chez Vacherot, se retrouvent dans son discours d'inauguration⁸⁸. La question du progrès est en quelque sorte réactivée par la situation politique des années 1870-1871. Ce contexte rappelé, l'articulation de la question du progrès à celle du crédit, dans les *Eléments d'économie politique pure*, peut être expliquée : elle est le signe d'un projet qui n'est pas seulement économique mais aussi politique ou moral.

2) La figure centrale du capitaliste.

« Pour avoir, écrit Walras, une offre, une demande et des prix de capitaux, il faut substituer à la conception d'un état économique stationnaire celle d'un état économique progressif. Il faut supposer des entrepreneurs, qui au lieu de fabriquer des produits consommables, ont fabriqué des capitaux neufs. En regard, il faut supposer des propriétaires fonciers, des travailleurs, et des capitalistes qui, ayant acheté des produits et des services consommables pour une somme inférieure au montant de leurs revenus, ont le moyen d'acheter, pour la différence, ces capitaux neufs »⁸⁹. Ce qui fait l'histoire (société progressive) c'est le fait de produire pour la production et non pour la consommation, comme c'était encore le cas dans les sections sur l'échange et la production. Mais ce fait n'est possible que par l'épargne, qui, pour Walras, est totalement -« pour la différence »- dirigée vers l'achat des capitaux neufs. Cette épargne ne concerne pas les seuls capitalistes, mais l'ensemble des acteurs économiques et sociaux ('des propriétaires fonciers, des travailleurs, et des capitalistes' précise Walras) : chacun devient de ce fait capitaliste, conformément à l'idéal de société walrasien. Le capitaliste n'est plus une figure autonome à qui pourrait s'opposer d'autres figures sociales. Il est la figure partagée de tous qui manifeste la participation de chacun à l'histoire.

Aussi il faut garder en tête cette description préalable lorsque Walras dans les lignes qui suivent définit plus précisément le crédit. Ce dernier n'est que la forme la plus pratique de ce

⁸⁶ p.375, « XX. Discours d'installation en qualité de professeur ordinaire d'économie politique prononcé dans la séance académique du 20 octobre 1871 », in *Mélanges d'économie politique et sociale*, Vol. VII des *OEC*, Paris, Economica, 1987.

⁸⁷ Renouvier, « La décadence de la France », in *Revue Critique*, 11 avril 1872, cité p.106 par Claude Digeon, *La crise allemande de la pensée française*, Paris, P.U.F, 1959. Sur ce thème voir : pp.106-111 de l'ouvrage.

⁸⁸ On a vu que la vertu était évoqué dès les premières lignes (p.359), le travail est particulièrement présent à travers la prise en compte et la critique (d'ailleurs républicaine puisque ce que Walras reproche c'est avant tout l'attitude « séparatiste » des ouvriers) des aspirations de l'Association Internationale des Travailleurs (p.365), enfin pour finir, p.376, l'objectif d'éduquer « des bons et utiles citoyens », in *Mélanges d'économie politique et sociale*, ouvrage cité.

⁸⁹ p.350, *EEPP*, ouvrage cité.

mécanisme de la capitalisation qui nécessite un excédent du revenu sur la consommation dirigé vers la production : « *Le capitaliste fait son épargne en monnaie ; il prête cette monnaie à l'entrepreneur qui, à l'expiration du bail, lui rend de la monnaie. C'est là l'opération nommée crédit* »⁹⁰.

L'apport spécifique des *Eléments d'économie politique pure* tient en ce que cette description, qui repose sur une norme sociale implicite, est rendue nécessaire dans la démonstration d'un équilibre sur le marché des capitaux neufs et le marché du capital numéraire, dans l'étape de la résolution des « équations de la capitalisation et du crédit » (leçon 47 et 48)

La solution de conciliation du travail et du capital, en quoi résidait l'ambition démocratique du crédit coopératif, mais aussi, on l'a vu, les mécanismes élaborés par la théorie du crédit des *Etudes d'économie politique appliquée*, est donc elle aussi présente dans l'économie pure, avec cette différence toutefois qu'il faut lire le texte en reprenant l'hypothèse d'appropriation des terres par l'Etat, pour qu'elle prenne son sens plein : en effet la conciliation du capital et du travail ne joue que si la propriété foncière se voit remise à ce propriétaire singulier qu'est l'Etat. Cette configuration sociale particulière donne à l'analyse des « conséquences » du progrès économique sa valeur de vision optimiste de l'histoire, comme réalisation de l'idéal démocratique.

3) progrès économique et philosophie de l'histoire

Si le modèle d'équilibre de la capitalisation et du crédit répond à la première partie du titre de la section, soulignant les « conditions » du progrès économique, la question de la justice se trouve posée, et c'est la spécificité des *EEPP* par rapport aux textes de l'économie appliquée, quand aux « conséquences » de la capitalisation. Caractériser le progrès économique par l'épargne implique de statuer sur le rôle des différents types de capitaux dans l'histoire : « *..le fait que nous avons constaté (...) de la non-augmentation dans la quantité des terres, en même temps que l'augmentation possible dans la quantité des personnes et dans la quantité des capitaux proprement dits, au sein d'une société qui épargne et qui capitalise, a des conséquences extrêmement graves qu'il nous reste à formuler [...].* »⁹¹. Walras présente une solution optimiste à cette question de la rareté (relative) croissante de la terre. « *..on peut, écrit-il, dans la confection des produits et des capitaux neufs, faire entrer des quantités de plus en plus faibles de rente de terres, à la condition d'y faire entrer des quantités de plus en plus fortes de profit de capitaux proprement dits. De là la possibilité de progrès indéfini* »⁹². Cette conception d'un progrès reposant sur une production de plus en plus capitaliste est conforme à la vision d'une histoire tendue vers la démocratisation de la société, du moins si on prend en compte les conditions de cette capitalisation croissante et qui tiennent, on l'a vu, en une conception d'un crédit démocratique, ce dernier ayant pour objet, selon la formule de Rebeyrol, de faciliter « *l'accession des travailleurs à la propriété du capital* »⁹³. Ainsi le rôle du capitaliste est amené, par le fait même du progrès des sociétés, à être de plus en plus important dans l'histoire.

Walras laisse de côté ce qu'il appelle le « progrès technique », qui se comprend économiquement comme « *le cas où la nature même des coefficients de fabrication vient à changer par intervention de certains services producteurs et abandon de certains autres* » et, porte toute son attention sur l'épargne, et donc son corollaire le crédit, comme moteur de l'histoire. En effet sa définition du « progrès économique » concerne « le cas où la valeur seule

⁹⁰ p.351, *EEPP*, ouvrage cité.

⁹¹ p.584, *EEPP*, ouvrage cité, dans les éditions 4-5 que je n'étudie pas ici, cette partie bascule dans une section VII, après l'introduction de la monnaie.

⁹² p.585, *EEPP*, *ibid.*

⁹³ p.199, Rebeyrol, *La pensée économique de Walras*, ouvrage cité.

des coefficients de fabrication varie par diminution de ceux d'emploi de rente et augmentation de ceux d'emploi de profit »⁹⁴. Ce choix d'une insistance sur le progrès économique plutôt que sur le progrès technique, même s'il n'est pas réfléchi, révèle finalement la philosophie implicite qui guide la conception de l'histoire walrasienne. L'épargne et le crédit, son en effet, synonymes de progrès économique et démocratique, tandis que le progrès technique ne met pas en jeu les impératifs démocratiques. L'optimisme de la philosophie de l'histoire walrasienne tient précisément dans cette conjonction du progrès de l'économie et de la démocratie.

Ainsi, tout comme à la fin de l'article « La bourse et le crédit à Paris », la fin de la 52e leçon (avant que Walras ne commence l'« examen critique » de différentes doctrines) retrouve la figure de Malthus. C'est contre cette version pessimiste de l'histoire, qu'on repérerait aisément chez des contemporains de Walras, préconisant la modération des classes ouvrières, que Walras termine son analyse. Le ton est beaucoup plus nuancé que celui dont use Walras dans le précédent article, mais globalement il fait preuve d'une confiance à l'égard « des inventions », « *des machines ou des perfectionnements du crédit* »⁹⁵.

Le progrès économique, porté par le crédit, implique donc une nouvelle répartition des revenus, du fait que la terre devient, comparativement au capital proprement dit, et aux facultés personnelles, rare : « *Aussi, écrit Walras, la vérité est-elle que l'augmentation de plus en plus considérable de la valeur de la rente et de la terre, se produisant d'ailleurs sans entraîner nécessairement l'augmentation de la valeur des produits, est, avec le développement du capital et de la population, la caractéristique essentielle du progrès économique* » ; il s'agit là, pour reprendre un terme de Walras, d'une « vérité », mise en évidence par l'économie politique pure. Et Walras de préciser qu'ainsi « l'économie pure n'éclaire pas moins l'économie sociale qu'elle n'éclaire à d'autres égards l'économie politique appliquée ». En effet l'augmentation de la valeur de la terre, comme l'ont souligné déjà P. Dockès et A. Rebeyrol, assure la pérennité de l'idéal de justice, dans la mesure où cette augmentation vient accroître les ressources de l'Etat, P. Dockès note ainsi que « par la réforme sociale, la collectivisation des terres, cet inconvénient <l'augmentation de la rente> se retourne en avantage : ce sera l'Etat, la Société, qui sera doté de ressources et de ressources croissantes (sans qu'il soit nécessaire d'imposer les impôts) »⁹⁶.

Par conséquent l'histoire réalise nécessairement l'idéal démocratique. La philosophie de l'histoire walrasienne comprend donc une fin morale, portée par le crédit et la réforme sociale, en ce sens elle accomplit le programme de recherches fixé par Vacherot dans *La démocratie* qui soulignait la nécessité d'articuler « politique pure » et économie politique.

Conclusion

Dans un texte de 1897, « L'économie appliquée et la défense des salaires », Léon Walras revient sur le projet qui animait les sociétés coopératives et ne renie rien de l'ambition dont il était porteur. Affirmant que les sociétés coopératives « *remplissent leur grand rôle économique qui est non de supprimer le capital, mais de rendre tout le monde capitaliste, et aussi leur rôle moral non moins considérable qui est d'initier la démocratie au mécanisme de la production et de lui ouvrir l'accès des affaires, véritable école de la politique active* »⁹⁷, Léon Walras résume parfaitement les deux aspects politiques qui animent sa théorie du crédit : démocratisation du crédit par l'association, et démocratisation de l'individu par l'épargne, ces

⁹⁴ p.585, *EEPP*, ouvrage cité.

⁹⁵ p.594, *EEPP*, ouvrage cité.

⁹⁶ p.89, « Léon Walras et le progrès économique », article cité.

⁹⁷ p.261, *EEPA*, ouvrage cité. Article paru dans la *Revue d'économie politique* en décembre 1897.

deux phénomènes se renforçant l'un l'autre donnent lieu au progrès économique et à l'histoire, dont les *Eléments d'économie politique pure* nous offrent une esquisse. La démocratie, dans cette vision du progrès, est la fin que l'histoire doit atteindre par des expériences de la démocratie. Relier la démocratie à la « vie des affaires », inscrire ou « enraciner » l'idéal démocratique dans des conditions économiques fut bien l'entreprise fondamentale du travail théorique de Léon Walras. Mais démocrate précoce pour le milieu économiste, Walras fut sans doute un économiste trop tôt pour les républicains fondateurs de la III^e République. La nature même de son projet, pourtant forgé par d'autres au lendemain de 1848, est apparu très tôt à Léon Walras comme l'indique une pensée notée le 30 Janvier 1862 : « [...] Il faut savoir considérer ainsi les choses sous des aspects divers. Songez que vous êtes né seulement trois siècle après Henri III, un siècle après Louis XV ; songez que peut être il ne se passera pas deux cents ans avant l'avènement de la démocratie ; ainsi vous serez calme et impartial, vous ne vous irriterez pas contre le présent et ne désespérerez pas de l'avenir ».

Cette conception d'une démocratie qui s'affirme progressivement, Walras s'est donné les moyens théoriques de la penser par le biais du crédit, qui est le cœur de sa philosophie de l'histoire. L'idée de démocratie permet, à nos yeux, de relier les différents registres dans lesquels Walras élabore le concept de crédit. Elle confirme l'hypothèse selon laquelle l'articulation de l'économie appliquée, de l'économie sociale et de l'économie pure vise à assumer un projet général, qui est moral autant qu'économique, hypothèse largement mise en avant par Rebeyrol dans son ouvrage la *Pensée économique de Walras*. J'ai tenté, pour mon compte, de souligner le lien de l'histoire, du progrès économique et du crédit avec la définition de la démocratie que Walras a pu lire chez Vacherot, suggérant que l'unité de l'œuvre peut venir d'une lecture politique des textes économiques walrasiens.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Dictionnaire de l'économie politique contenant l'exposition des principes de la science (1852), Paris, Guillaumin.

Fonds Auguste et Léon Walras/ Lyon :

FA II B 01 Correspondance famille et amis 1860-1870.

FA II Lettres d'Auguste à Léon, copies manuscrites d'Aline 1847-1866.

Fonds Walras Lausanne :

Bibliothèque personnelle de Léon Walras, Centre d'études Walras Pareto, Lausanne.

COQUELIN Ch. (1848), *Du crédit et des banques*, Paris, Guillaumin.

COURCELLE-SENEUIL, « De quelques projets de réforme commerciale et d'organisation du crédit », *Journal des économistes*, 3^e série, T.IX, Janvier-Mars 1868, pp.199-226.

MOLINARI G. (1847), « Compte Rendu de l'ouvrage de Proudhon : Système des contradictions économiques », *Journal des Economistes*, T.XVIII, novembre 1847.

PROUDHON P.-J. (1853), *Le manuel du spéculateur à la Bourse*, Paris, Garnier.

PROUDHON P.-J. (1977 [1865]), *De la capacité politique des classes ouvrières*, T. I&II, Paris, Editions du monde libertaire.

RENOUVIER Ch. (1848), *Manuel du républicain et du citoyen*, Paris, Pagnerre.

VACHEROT E. (1860), *La démocratie*, Paris, Chamerot.

WALRAS L. (1860), *L'économie politique et la justice, critique du système de Proudhon, introduction à la question sociale*, Paris, Guillaumin.

WALRAS L. (1987), *Mélanges d'économie politique et sociale*, vol. VII des Œuvres économiques complètes, Paris, Economica.

WALRAS L. (1988 [1874]), *Eléments d'économie politique pure*, vol VIII des Œuvres économiques complètes, Paris, Economica.

- WALRAS L. (1990 [1865]), *Les associations populaires coopératives*, vol. VI des Œuvres économiques complètes, Paris, Economica.
- WALRAS L. (1990 [1896]), *Etudes d'économie sociale (théorie de la répartition de la richesse sociale)*, vol. IX des Œuvres économiques complètes, Paris, Economica.
- WALRAS L. (1992), *Éléments d'économie politique appliquée*, vol X des Œuvres économiques complètes, Paris, Economica.

Littérature secondaire :

- BARANZINI R. (à paraître), « Léon Walras : l'épargne, le crédit et les crises (1860-1871) ».
- BERTHOUD A. (1988), « Economie politique et morale chez Walras », *Oeconomia*, n°9, série PE, *Economies et Sociétés*, pp.65-93.
- BLAIS M.-C. (2000), *Au principe de la République. Le cas Renouvier*, Paris, Gallimard.
- BOSON (1963), *La pensée sociale et coopérative de Léon Walras*, Paris, Institut des Etudes Coopératives.
- CASTEL R. (1999), *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Gallimard.
- DECORMEILLE P. (1994), « La philosophie politique républicaine sous le Second Empire », in : HAMON L (éd), *Les républicains sous le Second Empire*, Paris, Editions de la MSH.
- DEMIER F. (1986), « Avant gardes économiques et diffusion de l'économie politique en France de 1815 à 1914 », *Oeconomia*, série PE, HPE, n°6, pp.103-142.
- DIGEON Cl. (1959), *La crise allemande de la pensée française*, Paris, P.U.F.
- DOCKES P. (1996), *La société n'est pas un pique-nique. L'économie sociale de Léon Walras*, Paris, Economica.
- DOCKES P. (2000), « Léon Walras et le progrès économique », in : *L'économie walrasienne, Actes du colloque AIW, Cahiers du CERAS*, Hors Série n°1.
- GAILLARD J. (1965), « Les associations de production et la pensée politique en France (1848-1870) », *Le mouvement social*, n°52.
- GIDE C., RIST C. (1944 [1909]), *Histoire des doctrines économiques depuis les physiocrates jusqu'à nos jours*, Paris, Sirey.
- HAUBTMANN P. (1988), *Proudhon 1849-1855*, Bruxelles, Desclée de Brouwer.
- HAZAREESINGH S. (1998), « From Democratic advocate to monarchist critic of the Republic : The penitent Jacobinism of Etienne Vacherot (1809-1897) », *English Historical Review*.
- HAZAREESINGH S. (1998), *From Subject to Citizen, the Second Empire and the Emergence of Modern French Democracy*, Princeton University Press.
- HEBERT Cl., « Léon Walras et les associations populaires coopératives », *Revue d'économie politique*, 98e année, n°2, 1988, pp.252-272.
- HERLAND M. (2000), « Léon Walras ou l'apothéose de l' « économie politique et sociale » », in : DOCKES P. et alii (éd), *Les traditions économiques françaises 1848-1939*, Paris, CNRS éditions.
- KELLER A. (2001), *Le libéralisme sans la démocratie. La pensée républicaine d'A.-E. Cherbuliez (1797-1869)*, Lausanne, Payot.
- LEVAN-LEMESLE L.(1980), « La promotion de l'économie politique en France jusqu'à son introduction dans les Facultés, 1815-1881 », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, T.XXVII.
- MARSHALL A. (1923), *Money, Credit and Commerce*, London, Macmillan.
- NAKABUKO K. (2000), « Walras as co-operator », in : DOCKES P. et alii (éd), *Les traditions économiques françaises 1848-1939*, Paris, CNRS éditions.
- NICOLET Cl. (1982), *L'idée républicaine en France (1789-1924), essai d'histoire critique*, Paris, Gallimard.
- PLESSIS A. (1979), *De la fête impériale au mur des Fédérés, 1852-1871*, Paris, Le Seuil.
- PROCACCI G. (1993), *Gouverner la misère*, Paris, Le Seuil.
- RANCIERE J. (1997), *La nuit des prolétaires*, Paris, Hachette.
- REBEYROL A. (1999), *La pensée économique de Léon Walras*, Paris, Dunod.
- RIST C. (1951), *Histoire des doctrines relatives au crédit et à la monnaie depuis John Law jusqu'à nos jours*, Paris, Sirey.
- SCHUMPETER J. A. (1983 [1954]), *Histoire de l'analyse économique*, vol II, Paris, Gallimard.